



Organisation des Assurances Africaines

Rapport annuel 2023

Publié par



Organisation des Assurances Africaines

Publié par



Organisation des Assurances Africaines

faber

SUBSTANCE IS
OUR STRENGTH

Préparé par Faber Consulting AG

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
www.faberconsulting.ch

Rapport annuel 2023 de l'Organisation des Assurances Africaines, publié en octobre 2023

Organisation des Assurances Africaines
30, Avenue de Gaulle
B.P. 5860
Douala, Cameroun
Téléphone : (237) 233 42 01 63
E-mail : aio@africaninsurance.net
Site Web : <http://www.african-insurance.org>

La version numérique du rapport est disponible à l'adresse suivante :
www.african-insurance.org

© 2023 Organisation des Assurances Africaines

Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être reproduit, republié, chargé, affiché, encadré, modifié, vendu, transmis ou distribué sans l'accord préalable écrit de l'éditeur.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour vérifier la précision des informations contenues dans le présent rapport, l'Organisation des Assurances Africaines décline toute responsabilité quant à la confiance accordée par quiconque au présent rapport ou aux informations, opinions, hypothèses ou conclusions qu'il contient.

Table des matières

Avant-propos	4
Résumé	5
Organisation des Assurances Africaines (OAA) – temps forts en 2023	6
<hr/>	
Entretien avec Jean Baptiste Ntukamazina, Secrétaire Général de l’OAA	24
<hr/>	
Les étapes clés de l’OAA depuis ses débuts en île Maurice	26
Membres de l’OAA – Un aperçu	28
Direction et Comité Exécutif de l’OAA	30
Le secteur africain de l’assurance en chiffres	34
Panorama économique	34
Panorama du marché de l’assurance et de la réassurance	40
Assurance vie	44
Assurance non-vie	46
Réassurance	49
Thème phare de l’année : l’inflation	55
Tendances mondiales d’inflation – détente des pressions inflationnistes mondiales dans l’alimentation et l’énergie	56
Tendances de l’inflation en Afrique	57
Les conséquences de l’inflation sur le secteur africain de l’assurance	60
<hr/>	
Entretien avec AM Best sur les conséquences de l’inflation sur le secteur africain de l’assurance	62
<hr/>	

Avant-propos



Chères et chers membres,

Je suis ravi de vous présenter la nouvelle édition du rapport annuel de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA). C'est un maillon essentiel de la chaîne qui relie nos membres et soutiens estimés dans le paysage dynamique des marchés de l'assurance en Afrique. Il propose des éclairages sur les défis en mutation, les opportunités qui éclosent, nos réussites et les initiatives passionnantes qui se profilent à l'horizon.

À l'heure d'analyser cette année, il est clair qu'elle a connu une productivité et un dynamisme exceptionnels. Le succès retentissant de la 49^e édition de la Conférence et Assemblée Générale de l'OAA a été prouvé par la présence record de quelque 1 600 délégués. La priorité donnée par l'assemblée à la sécurité alimentaire traduisait l'urgence de son impact en Afrique. La statistique stupéfiante que 58 % de notre population est exposée à divers degrés d'insécurité alimentaire fait de notre continent l'épicentre de cette crise mondiale. Lutter contre cette dernière exigera les efforts conjugués des organisations internationales, des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. Le secteur de l'assurance en particulier, grâce à sa capacité à soutenir de meilleurs rendements agricoles et une plus grande résistance du secteur primaire, a un rôle essentiel à jouer dans cet effort collectif.

Alors que nous tournons notre regard vers le reste de l'année 2023 et vers 2024, nous sommes ravis d'annoncer un copieux menu d'activités à venir, de programmes de formation, d'efforts de développement de compétences, d'entreprises de recherche et de publications riches en analyses. Portant notre regard un peu plus loin à l'horizon, notre plan stratégique à cinq ans demeure fermement déterminé à tenir son engagement en faveur du plaidoyer, de la formation, du développement de compétences, de l'organisation d'événements et de réseautage. Ces piliers renforcent la position du secteur africain de l'assurance et contribuent à son développement au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Notre plaidoyer s'étend à la promotion des cadres réglementaires facilitant l'intégration financière et promouvant la libre circulation des travailleurs, donnant des clés à la jeunesse et portant le développement à l'échelle du continent.

Nous espérons que le présent rapport annuel constituera un support pour des discussions de haut niveau, une inspiration pour collaborer et propulser l'assurance en Afrique vers de nouveaux sommets.

Enfin, nous tenons à remercier l'ensemble de nos membres, partenaires et soutiens pour leur soutien jamais démenti à la vision de l'OAA. Ensemble, nous ferons de 2023 et 2024 des années d'avancées majeures et de prospérité pour le secteur africain de l'assurance.

Cordialement,

Benhabiles Chérif

Président de l'Organisation des Assurances Africaines (2023 – 2024)

Résumé

L'OAA PRÉVOIT PLUSIEURS INITIATIVES PROMETTEUSES POUR 2023/2024

- Octobre 2023 – 27^e Forum de la Réassurance Africaine, avec pour thème majeur la contribution du secteur africain de l'assurance/réassurance dans la création d'une Afrique au financement autonome
- Premier semestre 2024 – lancement du premier module du programme de certification de leadership en assurance et finance
- Mai 2024 – 50^e Conférence et Assemblée Générale de l'OAA
- Octobre 2024 – 28^e Forum de la Réassurance
- Second semestre 2024 – formation à l'assurance agricole
- Courant 2024 – l'OAA et le Programme des Nations unies pour le développement collaboreront en faveur du développement de compétences destinées au nouveau cadre réglementaire de la ZLECAf.
- Tout au long de l'année 2024 – l'OAA poursuivra ses recherches sur des problématiques clés du secteur et fera part de son expertise au travers de publications à visée informative

PANORAMA ÉCONOMIQUE – LES ÉCONOMIES AFRICAINES AU DÉFI DE NOUVELLES DIFFICULTÉS APRÈS LA COVID-19

En 2022, les économies africaines se sont remises des effets de la pandémie de COVID-19. Toutefois, elles ont été aux prises avec de nouvelles difficultés, comme la volatilité financière mondiale, les évolutions géopolitiques, les inquiétudes liées au changement climatique et la hausse de l'inflation. Par conséquent, la croissance globale du PIB est restée relativement faible, à 3,8 %. En résumé : l'Afrique Centrale a profité des prix des matières premières ; l'Afrique de l'Est a vu sa croissance ralentir ; l'Afrique du Nord a été en proie à l'inflation et à une lente reprise ; l'Afrique de l'Ouest a connu une croissance en repli en raison de nombreux facteurs ; l'Afrique australe a connu une croissance atone en raison de problématiques endogènes et exogènes ; le Nigeria, l'Égypte et l'Afrique du Sud, les trois plus grandes économies du continent, ont connu une croissance en demi-teinte et des tendances inflationnistes.

LA FORTE CONTRACTION DU MARCHÉ VIE SUD-AFRICAIN A ENTRAÎNÉ UNE BAISSÉ DES PRIMES D'ASSURANCE SUR LE CONTINENT

En 2022, le secteur mondial de l'assurance s'est montré résistant et a affiché une croissance nominale des primes. Toutefois, en termes réels, elle a été négative en raison de la hausse de l'inflation. Cette dernière étant persistante et assortie d'un ralentissement économique, elle a probablement eu une incidence négative sur le marché mondial de l'assurance, avec des prévisions de taux de croissance des primes vie et non-vie inférieures aux tendances pour 2023 et 2024. De son côté, le secteur africain de l'assurance a connu une baisse de 2,6 % des primes émises, un chiffre ajusté de l'inflation. Le volume total des primes s'est établi à 70,2 milliards de dollars américains, contre 73,3 milliards l'année précédente. Ce repli a eu pour conséquence de maintenir la part de l'Afrique dans les primes mondiales d'assurance à 1 %, tandis que les primes d'assurance du continent ont représenté 2,4 % du PIB, soit 50 dollars par personne. À noter que ce recul est intervenu dans un contexte de croissance économique de 3,8 % à l'échelle du continent.

LES ÉCONOMIES ET LE SECTEUR DE L'ASSURANCE/RÉASSURANCE EN AFRIQUE PAIENT UN LOURD TRIBUT À L'INFLATION

Après des valeurs faibles causées par la pandémie, l'inflation mondiale s'est envolée, portée notamment par les prix des produits alimentaires et de l'énergie. Une reprise mondiale est attendue en 2023, mais l'inflation demeure élevée. Elle a flambé en Afrique subsaharienne, touchant de plein fouet les populations vulnérables, et elle devrait rester forte en raison de difficultés et facteurs exogènes. Les marchés mondiaux de l'assurance, y compris les marchés africains, subissent actuellement les effets de la combinaison du ralentissement économique et de l'inflation élevée. En période de contraction économique, la demande d'assurance diminue généralement. En outre, les assureurs et les réassureurs ont des obligations sous la forme de dettes envers les preneurs d'assurance. En cas de pressions inflationnistes, les coûts futurs des biens et des services, tels que les soins médicaux ou le remplacement de biens, sont susceptibles d'augmenter. Cela peut entraîner une augmentation des règlements de sinistres de la part des assureurs et des réassureurs, ce qui, à son tour, a une incidence sur la valeur réelle de leurs engagements d'assurance.

Organisation des Assurances Africaines – temps forts en 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OAA APPROUVERA LE NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL À L'AUTOMNE 2023

L'OAA constitue l'organe représentatif du secteur africain de l'assurance. Créé en 1972, son but est de promouvoir un secteur de l'assurance robuste et de favoriser la coopération entre les nations africaines dans ce domaine. En 2019, l'OAA a conduit une enquête approfondie pour mieux comprendre l'évolution des besoins de ses membres, et y répondre. Elle a notamment fait ressortir l'unanimité quant à l'incarnation par l'OAA du rôle de défenseur des intérêts du secteur africain de l'assurance.

En se fondant sur ce vote de confiance, l'OAA a élaboré un plan stratégique ambitieux pour la période 2019 – 2024. Il vise à faire de l'OAA un pôle d'excellence et de plaider de son secteur. Pour y parvenir, l'OAA s'est fait le porte-étendard des préoccupations du secteur, a promu l'augmentation de la pénétration de l'assurance, des pratiques opérationnelles d'excellence et a été à l'origine d'entreprises démontrant les avantages de l'assurance aux assurés, décideurs politiques et régulateurs. La vision suprême de l'OAA, sa mission et ses six objectifs stratégiques constitueront la boussole des priorités et efforts de l'organisation.

En 2023, le Secrétaire Général de l'OAA a établi un nouveau plan stratégique à cinq ans que le Comité Exécutif doit adopter en octobre de cette même année. Sa priorité demeure fermement ancrée dans les domaines clés du plaidoyer, des événements, du développement de la réputation et des capacités, de la recherche et de la formation. Conjugués, ces efforts ont pour objectif de renforcer la stature et la réputation du secteur africain de l'assurance sur l'ensemble du continent.

Graphique 1 : Plan stratégique de l'OAA, y compris la vision, la mission et les objectifs stratégiques



PLAIDOYER



L'OAA promeut les intérêts politiques du secteur africain de l'assurance. Objectifs clés :

- L'OAA deviendra le principal point de contact pour les gouvernements et autres parties prenantes pour obtenir des informations quant aux avantages de l'assurance en Afrique.
- L'OAA établira une feuille de route pour mettre en avant les positions de ses membres.
- L'OAA défendra la position commune de ses membres.

Au fil des ans, l'OAA a noué des partenariats ou consolidé des collaborations existantes avec des organisations régionales comme la Banque Africaine de Développement, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLE-CAf), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI), l'African Risk Capacity (ARC), l'Organisation internationale du travail (OIT) et son Initiative de renforcement des capacités, ainsi que l'Initiative Accès à l'Assurance. Ces collaborations témoignent de notre engagement indéfectible à stimuler une évolution positive et à favoriser l'innovation dans le secteur de l'assurance sur tout le continent.

De plus, des protocoles d'entente conclus avec des associations et régulateurs de l'assurance soulignent notre engagement inlassable. Ces accords constituent des canaux d'échange de connaissances et de ressources, favorisant une culture de la coopération et les avancées au sein du secteur de l'assurance.

Afin de célébrer nos progrès constants, nous sommes en outre ravis d'annoncer la reconnaissance formelle de deux nouvelles associations au sein de l'OAA, à savoir l'African Insurance Women's Association (AIWA, Association des femmes de l'assurance africaine) et l'African Network of Insurance Associations (ANIA, Réseau africain des associations d'assurance). Des informations sur ces deux organisations sont disponibles dans la section suivante, « Développement de capacités ».

DÉVELOPPEMENT DE CAPACITÉS



L'OAA encourage les solutions répondant aux besoins des segments sous-assurés de la société, favorisant ainsi une meilleure pénétration de l'assurance. Objectifs clés :

- L'OAA évaluera ses pools existants et évoquera le besoin de nouvelles solutions avec ses membres.
- L'OAA aura pour but de tester la viabilité de nouvelles solutions d'assurance à travers des projets phares.

Depuis sa création en 1972, l'OAA a créé divers pools de risques et associations pour permettre à ses membres d'améliorer leur capacité à gérer efficacement les risques.

L'OAA livre une vue synthétique des efforts du Pool Aviation Africain et du Pool Africain des Risques Pétroliers et Énergétiques pour l'exercice 2022. Dans un contexte de reprise mondiale post-covid et d'émergence de nouveaux obstacles, dont le plus important est le conflit russo-ukrainien, les deux pools ont habilement maîtrisé la complexité des affaires tout en conservant leur engagement en faveur d'une rentabilité durable dans l'univers de l'assurance et de la réassurance. Le Comité de Direction et l'Assemblée Générale Annuelle des deux pools se sont réunis le 28 mai et ont notamment produit les résultats suivants :

A. LE POOL AVIATION AFRICAIN

Le Pool Aviation Africain a apporté la preuve de sa mobilisation pour redynamiser sa rentabilité dans un contexte de difficultés émanant de conditions défavorables du marché mondial. Le repositionnement stratégique, comprenant une sélection de risques plus stricte, a porté ses fruits, comme le démontre les bénéfices de l'exercice 2022. Toutefois, il a également entraîné un repli du revenu des primes. Considérant le niveau actuel des primes, qui est modeste, le soutien des membres demeure clé dans la promotion d'une croissance rentable.

- Le nombre d'adhérents est resté stable, à 52 compagnies en 2022, avec une capacité souscrite totale de 8,1 millions de dollars américains.
- La capacité de souscription brute a évolué latéralement à 17,5 millions de dollars.
- Les ajustements stratégiques du portefeuille en vue d'améliorer la rentabilité ont entraîné une contraction du revenu des primes de 1,4 million en de dollars 2021 à 1,3 million en 2022.
- Le résultat d'exploitation s'est amélioré, passant de 441 616 USD en 2021 à 576 574 USD en 2022.

B. LE POOL AFRICAIN DES RISQUES PÉTROLIERS ET ÉNERGÉTIQUES

- En 2022, le Pool Africain des Risques Pétroliers et Énergétiques a maintenu une base d'adhérents stable, forte de 51 sociétés, pour une capacité souscrite total de 8,9 millions de dollars américains.
- La capacité de souscription brute a également évolué latéralement, à 90 millions de dollars.
- Le revenu des primes a légèrement augmenté pour atteindre 29,0 millions de dollars en 2022, contre 28,7 millions en 2021.
- Une amélioration notable du résultat d'exploitation est à signaler, passant de 2,9 millions en 2021 à 3,8 millions en 2022.
- Le solde de clôture du compte des membres au 31 décembre 2022 s'établissait à 28,7 millions de dollars en 2022, contre 24,9 millions en 2021.

C. COMITÉ D'ASSURANCE VIE DE L'OAA

Le Comité d'assurance Vie de l'OAA organise régulièrement des réunions en ligne. La dernière s'est tenue à Alger en mai 2023 et avait pour thématique les questions d'assurance vie et la mise à disposition d'une plateforme pour discuter activement des problématiques pertinentes.

D. ORGANISATION OF AFRICAN INSURANCE SUPERVISORY AUTHORITIES (OAISA, ORGANISATION DES AUTORITÉS AFRICAINES DE SURVEILLANCE DES ASSURANCES)

L'OAISA a organisé des réunions pour harmoniser les positions des régulateurs, soutenir les objectifs de l'OAA et renforcer la coopération. Le protocole d'entente du Secrétariat de l'OAA a fait l'objet de discussions poussées et les régulateurs ont accepté de le signer, consolidant ainsi la collaboration. Plusieurs autres autorités de régulation avaient déjà apposé leur signature, l'OAISA grandit et vise à améliorer sa coopération avec l'OAA.

E. ASSOCIATION OF AFRICAN INSURANCE EDUCATORS AND TRAINERS (AAIET, ASSOCIATION DES ÉDUCATEURS ET FORMATEURS AFRICAINS DANS L'ASSURANCE)

L'AAIET a organisé une réunion dans le cadre de la 49^e Conférence de l'OAA en mai dernier. Les décisions majeures suivantes y ont été prises et seront mises en œuvre par le conseil de gouvernance :

1. Établir une feuille de route pour l'harmonisation des programmes.
2. Organiser une formation à l'échelle du continent.
3. Créer un rôle de formateur pour les formateurs en assurance.
4. Fixer un cadre pour le recrutement de membres.
5. Participer activement aux conférences à venir.
6. Reconnaître les membres en renonçant aux frais de l'OAA.
7. Nouer un lien direct avec le Comité Exécutif de l'OAA pour l'harmonisation.
8. Adopter la constitution telle quelle.

Le conseil de gouvernance de l'AAIET, conformément aux dispositions de la constitution, se compose du comité ad interim ratifié suivant, chaque membre exerçant un mandat de trois ans à compter de 2022 ou 2023.

Conseil de gouvernance AAIET

Saul Sseremba	Président
Panganai Sanangurai	Vice-président
Ancellmi Anselmi	Secrétaire exécutif
Rokhaya Kandji	Secrétaire adjoint
Richard Okyere	Ghana Insurance College, Ghana
Dr Yeside Oyetayo	Membre du bloc occidental
Driss Rhafes	Membre du bloc septentrional
Représentant de l'OAA	Non encore désigné

F. ASSOCIATION DES COURTIER AFRICAINS D'ASSURANCE (ACAA)

L'ACAA est pleinement redynamisée et se renforce. Son Comité Exécutif s'est réuni en ligne six fois l'an dernier, avec une participation satisfaisante. Dans la lignée de sa tradition, un webinaire a été organisé le 1^{er} mars 2023 avec pour thème « Le changement climatique et son incidence potentielle sur le marché de l'assurance ». Il a été suivi par 230 participants.

L'ACAA a participé à la 5e conférence annuelle de l'Insurance Brokers Association d'Ouganda les 18 et 19 mai 2023, à l'occasion de laquelle elle a invité ses collègues ougandais à rejoindre l'association. La base d'adhérents de l'ACAA devrait continuer de croître ces prochaines années. Au cours de la 49^e Conférence de l'OAA, l'ACAA a organisé un séminaire pour ses membres, avec pour thème « L'adéquation des fonds propres dans une compagnie d'assurance et de réassurance ».

À cette occasion, un nouveau Bureau Exécutif a été élu à pour gérer les activités de l'association.

Bureau Exécutif de l'ACAA

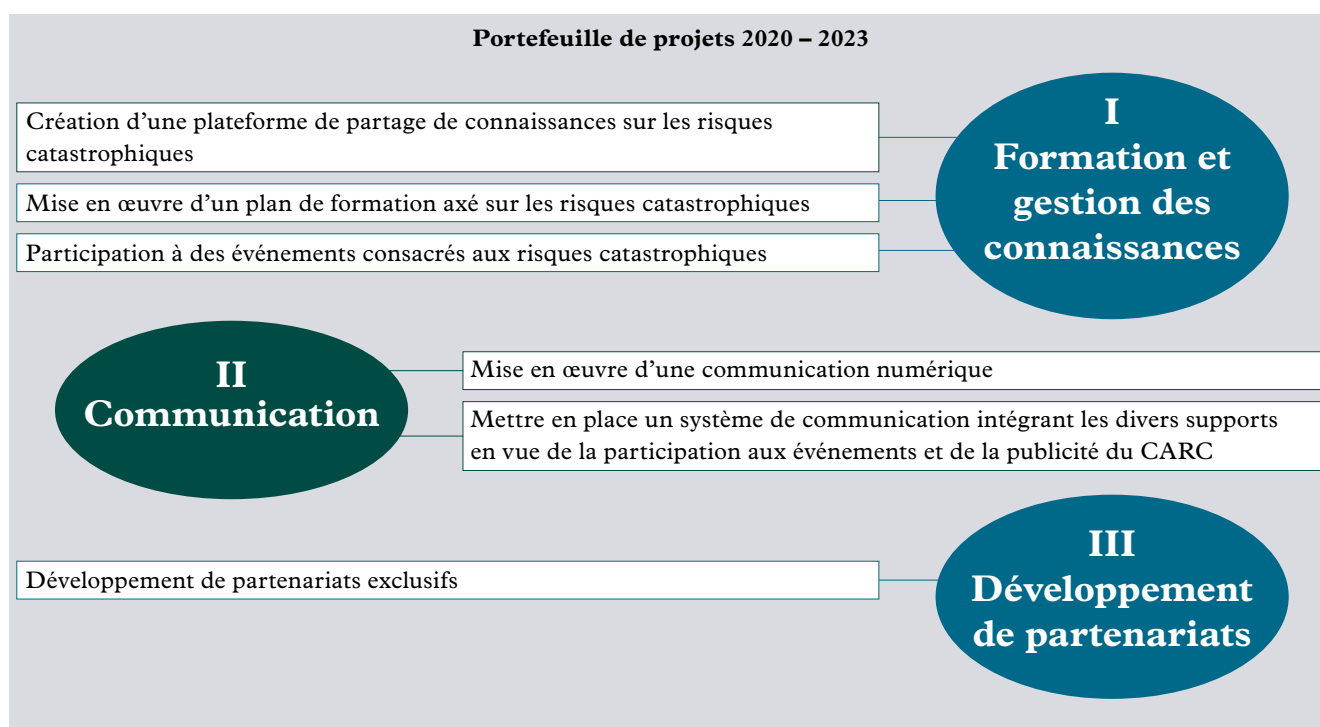
Shaibu Ali	Président
Shola Tinubu	Vice-président
Ekeoma Ezeibe	Secrétaire
Yombo Bammeke	Trésorier
Nelson Omolo	Ex officio 1
Lena Adu-Kofi	Ex officio 2

G. CENTRE AFRICAIN DES RISQUES CATASTROPHIQUES (CARC)

L'engagement actif du CARC dans les études, partenariats, formations et initiatives stratégiques en vue d'améliorer la résilience post-catastrophes naturelles et la gestion du risque en Afrique a produit de nombreux résultats clés :

- a. Plan stratégique : s'appuyant sur les avis des étudiants, une feuille de route stratégique exhaustive a été établie, précisant le rôle du CARC pour la période 2021 – 2023. Des projets opérationnels ont été mis en œuvre par phases en raison de contraintes de ressources et de la pandémie.

Graphique 2 : Portefeuille de projets 2020 – 2023 du CARC, source : CARC



- b. Étude sur la microassurance : une étude portant sur la microassurance et l'assurance inclusive a été menée en trois phases, couvrant les définitions, les indicateurs, les statistiques, le potentiel de croissance et les mécanismes de développement.
- c. Lancement d'un nouveau site Web : repensé, dynamique et ergonomique, le nouveau site Web a été lancé en ayant recours à un éditeur libre, améliorant la présence en ligne du CARC.
- d. Estimation de pertes liées aux séismes au Maroc : le CARC a participé à l'établissement d'un régime de risque de catastrophes naturelles au Maroc et mené une étude sur l'indemnisation, selon différents scénarii, des dommages corporels liés à un séisme.
- e. Participation à une stratégie de risque de catastrophes naturelles : le CARC a participé à plusieurs ateliers en compagnie des principales autorités de l'écosystème d'assurance/réassurance pour la gestion des risques de catastrophes naturelles. L'expertise du CARC a considérablement contribué à la réalisation de ce projet. Ses spécialistes ont également formulé plusieurs commentaires et demandes de modifications.
- f. Instauration de partenariats : malgré des difficultés, le CARC a étudié des partenariats avec HD RAIN (installation de capteurs de prévention des inondations) et l'African Risk Capacity pour des webinaires et formations.
- g. Étude sur l'impact du changement climatique : conduite par le CARC, cette étude a pour but d'illustrer l'incidence mondiale du changement climatique à travers les récentes catastrophes naturelles au bilan très lourd. Cela afin de mettre en lumière leur imprévisibilité et les dégâts considérables qu'elles peuvent occasionner. En parallèle, le CARC propose des solutions et initiatives stratégiques afin de répondre à l'augmentation de la fréquence et de la gravité de pareils événements.
- h. Étude des risques systémiques : le CARC a réalisé une étude sur l'impact des risques systémiques sur l'économie et le secteur financier.
- i. Collaboration en matière de formation avec SCR Academy Re : par le biais de la coopération avec SCR Academy Re, le CARC a réalisé des programmes de formation couvrant les risques liés à la sécurité, la violence politique, le terrorisme et la méthode d'évaluation des pertes d'interruption d'activité (Method of Evaluation of Business Interruption Losses, MEBIL) en relation avec les catastrophes naturelles. L'objectif est d'améliorer la gestion des risques liés à la sécurité et la résilience face aux phénomènes climatiques, ainsi que de favoriser l'émergence d'un réseau de professionnels axé sur les risques africains en la matière.
- j. Partenariat avec le Fonds de Solidarité contre les Événements Catastrophiques (FSEC) : cette coopération a pour but d'améliorer le niveau de préparation et les moyens de réponse grâce à des efforts de collaboration dans la gestion de communication de crise, insistant sur la transparence de celle-ci, les messages sur mesure et la coordination des parties prenantes lors de catastrophes naturelles.
- k. Le partenariat liant le CARC et SCR Academy Re en vue d'établir un pool pour catastrophes naturelles et de partager dans l'ensemble du continent l'expérience réussie de gestion des risques que possède le Maroc dans est une étape clé à plusieurs égards. Il favorisera la résilience, le regroupement de ressources pour proposer une couverture d'assurance et promouvoir des stratégies de risque adaptatives afin de donner les moyens aux pays africains de gérer les catastrophes naturelles et d'y améliorer leur résistance.

H. YOUNG INSURANCE PROFESSIONALS AFRICA (YIPS)

L'association a franchi plusieurs étapes clés :

1. Une plus grande représentation des pays avec 47 administrateurs, avec un objectif de 54 d'ici la fin de l'année 2023.
2. La création d'antennes en Algérie, au Liberia, en République démocratique du Congo et au Nigeria, chacune dotée de programmes locaux conformes au mandat africain.
3. YIPs a collaboré avec l'association Women Leadership in Insurance Africa pour organiser un webinaire sur les obstacles liés au genre couronné de succès à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

YIPs Africa a dans ses cartons d'ambitieux projets d'extension et de partenariats, tout en reconnaissant et en recherchant le soutien d'acteurs clés du secteur. L'association prévoit de créer des antennes dans chacun des 54 pays d'Afrique et de collaborer avec des organisations multinationales, des acteurs du secteur de l'assurance et des gouvernements afin d'améliorer l'assurance en Afrique.

Elle cherche également du soutien en vue d'étendre ses activités à l'enseignement secondaire, de parrainer de jeunes professionnels lors de conférences et d'obtenir une représentation dans les comités africains de développement pour piloter la croissance de l'assurance.

I. PAN-AFRICAN INSURANCE AGENTS ASSOCIATION (PAIAA)

La PAIAA a terminé sa constitution au Nigeria. Ses défis principaux comprennent les agents qui se sentent exclus des discussions au sein du secteur et le besoin de leurs associations de mieux comprendre les difficultés auxquelles font face leurs membres. Un appel est lancé pour obtenir un soutien, notamment sous forme d'aide financière et de formation, ainsi que des partenariats transfrontaliers afin d'ouvrir des licences commerciales dans différentes juridictions. Parmi les opportunités, citons le soutien de l'OAA à la réunion inaugurale de la PAIAA et le renforcement de la coopération entre les intermédiaires. Parmi les menaces figure le fait que les intermédiaires sont liés à un petit nombre d'entreprises, ce qui entrave leur rôle de conseiller.

Des licences commerciales ouvertes sont nécessaires pour encourager la créativité et les options d'assurance. Des normes de formation, des tarifs subventionnés et le soutien de la direction sont primordiaux.

La PAIAA a organisé trois réunions : une au format hybride lors de la 48^e Assemblée Générale de l'OAA à Nairobi, une en ligne en décembre 2022 pour évoquer l'octroi de licences à la PAIAA avec Clifford Ochieng, Olamerum Gbadebo, et Esther Mwamafupa, et une le 3 juin 2023 pour adopter les recommandations.

J. AFRICAN NETWORK OF INSURERS ASSOCIATION (ANIA)

L'ANIA a été lancée lors de l'Assemblée Générale de l'OAA à Nairobi au Kenya, en juin 2022. Son objectif est de favoriser une meilleure collaboration entre les associations nationales pour répondre aux défis communs et améliorer les contributions à la croissance de l'assurance. Cette ambition est illustrée concrètement par des protocoles d'entente existants et ratifiés entre l'OAA et les associations nationales. La première réunion du Comité Exécutif de l'ANIA s'est déroulée à Maurice en février 2023, aboutissant à la signature d'un protocole d'entente d'associations d'Ouganda, de Tanzanie, du Kenya, du Ghana, de Zambie et de Maurice.

Parmi les objectifs de l'ANIA figurent notamment :

1. Participer à des discussions sur l'assurance mondiale lors de forums.
2. Coordonner et établir un soutien mutuel en matière de représentation du secteur de l'assurance pour une plus grande efficacité.
3. Partager des informations non commerciales, des idées et des connaissances.
4. Contribuer activement aux questions de l'OAA concernant les affaires d'assurance.
5. Promouvoir la coopération transfrontalière en vue d'établir un environnement favorable aux entreprises.
6. Nouer des partenariats et créer des réseaux avec les parties prenantes et régulateurs africains.
7. Aider les membres à plaider en faveur de cadres réglementaires appropriés.
8. Respecter une conduite éthique dans l'ensemble du secteur africain de l'assurance.
9. Renforcer les initiatives des associations nationales.

10. Promouvoir l'unité à travers de conférences, publications et ateliers réguliers.
11. Adopter une stratégie harmonisée pour atteindre ces objectifs.
12. Entreprendre des activités liées facilitant la réalisation des objectifs.

Ces derniers sont mis en œuvre par l'organe directeur :

Organe directeur de l'ANIA

Jonan Kisakye	Président
Vasish Rwamkhalawon	Secrétaire

K. AFRICA INSURANCE WOMEN ASSOCIATION (AIWA)

La mission de l'AIWA est l'autonomisation des femmes dans la sphère africaine de l'assurance. Elle propose une initiative de transformation pour améliorer l'exercice de professions dans l'assurance, notamment pour les femmes. L'objectif est également d'augmenter la souscription d'assurance, en fournissant un mentorat aux aspirantes professionnelles et de renforcer le rôle des femmes dans le secteur.

Cette initiative s'inscrit dans la droite ligne de la thématique de l'Assemblée Générale de l'OAA, à savoir « La contribution de l'assurance aux défis de la sécurité alimentaire en Afrique », car les femmes jouent un rôle essentiel dans la production et la sécurité alimentaires. La création de l'AIWA remonte à un séminaire international de formation organisé par la Professional Insurance Ladies Association (PILA) au Nigeria en 2023, qui a donné lieu à toute une série de séminaires et à la formation d'associations de femmes du secteur de l'assurance dans toute l'Afrique.

L'AIWA poursuit son évolution en collaborant avec d'autres associations du genre dans les pays africains.

Une réunion inaugurale s'est tenue le 28 février 2023 pour changer le nom de l'Association of Professional Insurance Ladies in Africa (PILA Africa) en Africa Insurance Women Association (AIWA). Elle a été suivie de la nomination et de l'élection des dirigeantes :

Comité exécutif de l'AIWA

Margaret Nkechi Moore (Nigeria), région Afrique de l'Ouest	Présidente
Catherine Wahome (Kenya), région Afrique de l'Est	Vice-présidente
Maya Andre Nundloll (Maurice), région Afrique australe	Vice-présidente
Jennifer Asare (Ghana), région Afrique de l'Ouest	Vice-présidente
Evelyn Nkalubo-Muwemba (Ouganda), région Afrique de l'Est	Vice-présidente
Lety Endeley (Cameroun), région Afrique centrale	Vice-présidente
Poste vacant – région Afrique du Nord	Vice-présidente
Fikky Ntomola (Tanzanie), région Afrique australe	Secrétaire générale
Christabel Michel (Zambie), région Afrique australe	Secrétaire financière
Non citées dans ce rapport	Administratrices des pays

ÉVÉNEMENTS



L'OAA fournit à ses membres des plateformes réputées de mise en réseau comme l'Assemblée Générale et le Forum de la Réassurance. Objectifs clés :

- L'OAA continuera de proposer des événements de mise en réseau de grande qualité.
- L'OAA vise à renforcer la pertinence de ces manifestations comme des plateformes d'information quant aux tendances du marché.
- L'OAA s'appuiera également sur ces événements pour informer ses membres et rendre compte des progrès effectués vis-à-vis des objectifs.

La 49^e Conférence et Assemblée Générale de l'OAA

La 49^e Conférence et Assemblée Générale de l'OAA s'est déroulée du 27 au 31 mai 2023 à Alger, en Algérie, avec pour thématique « La contribution de l'assurance aux défis de la sécurité alimentaire en Afrique ». La cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence Aïmene Benabderrahmane, Premier ministre de l'Algérie. Dans son discours inaugural, il a souligné l'importance de répondre à l'impact du changement climatique sur la sécurité alimentaire, d'améliorer les cadres réglementaires ainsi que le rôle du secteur de l'assurance dans le soutien à l'agriculture. L'évolution du secteur algérien de l'assurance a compté parmi les sujets des discussions, notamment les réformes du marché depuis 1995 qui ont permis d'en tripler la taille, le portant à 1,1 milliard de dollars américains en 2022. L'événement visait à renforcer la coopération, partager des enseignements sur la gestion des risques et promouvoir le marché africain de la réassurance dans son ensemble. Quelque 1 600 participants ont assisté à la conférence, dont 1 586 sur place et 14 en ligne. Parmi les illustres noms présents dans l'assistance, Dr Ben Kajwang, Président de l'OAA et Yousef Benmicia, Président de l'Union Algérienne des Sociétés d'Assurance et de Réassurance (UAR).

Le thème de la conférence était « La contribution de l'assurance aux défis de la sécurité alimentaire en Afrique » avec un total de 31 intervenants répartis en onze sessions sur les trois jours de l'événement. Le discours liminaire a été prononcé par la responsable du PNUD en Algérie.

Parmi les 31 intervenants, modérateurs et invités figuraient :

1. Blerta Aliko – Représentante Résidente du PNUD en Algérie – discours liminaire
2. Linet Odera – Responsable du programme Mécanisme de financement des assurances et des risques – Groupe du PNUD de promotion de l'assurance agricole en Afrique
3. Mathieu Dubreuil – Conseiller Senior du programme Financement et assurance en matière de climat et de risques de catastrophes naturelles au Programme alimentaire mondial, Division des programmes sur le climat et la RRC – Groupe du PNUD de promotion de l'assurance agricole en Afrique
4. Ewan Wheeler – CEO, ACRE Africa – Groupe du PNUD de promotion de l'assurance agricole en Afrique
5. Thomas Dubecq – Directeur Général, Guy Carpenter – Groupe du PNUD de promotion de l'assurance agricole en Afrique
6. Bhogal Tashia – Head of Property, Engineering and Agriculture Treaty, Munich Re – Répondre aux risques du changement climatique pour la sécurité alimentaire : le facteur assurantiel
7. Chems Eddine Kassali – Directeur Régional, Moyen-Orient et Afrique du Nord – Systèmes publics-privés de transfert des risques de catastrophes naturelles : la résilience à l'échelle de l'Afrique
8. Antoine Bavandi – Global Head of Public Sector, Parametric & Climate Resilience Solutions Practice, Gallagher Re – Systèmes publics-privés de transfert des risques de catastrophes naturelles : la résilience à l'échelle de l'Afrique
9. Elias Omondi – Directeur, Innovation for Resilience, Déclaration de Nairobi sur l'assurance durable – Leadership à long terme : le rôle du secteur de l'assurance dans la promotion d'un avenir durable
10. Eric Kiboi – Consultant IT Senior, SoftClans Technologies Limited – Groupe de travail sur l'évolution rapide du secteur de l'assurance en Afrique : l'importance croissante de la microassurance et l'assurtech dans les solutions de sécurité alimentaire
11. Prasanna Miapuram – Co-fondateur, SwiftAnt FZ LLC – Groupe de travail sur l'évolution rapide du secteur de l'assurance en Afrique : l'importance croissante de la microassurance et l'assurtech dans les solutions de sécurité alimentaire
12. SAIS Nacer – PDG de la CAAT – Groupe d'études sur l'évolution rapide du secteur de l'assurance en Afrique : l'importance croissante de la microassurance et l'assurtech dans les solutions de sécurité alimentaire
13. Najwa El Iraki – Experte en développement commercial et financier pour l'Afrique, représentante générale de Lloyd's pour l'Afrique du Nord et de l'Ouest – Groupe de travail sur l'évolution rapide du secteur de l'assurance en Afrique : l'importance croissante de la microassurance et l'assurtech dans les solutions de sécurité alimentaire
14. Dr Grace Muradzikwa – Commissaire à l'assurance du Zimbabwe – Groupe de travail sur « Le rôle de la réglementation et de la surveillance dans le soutien et l'élargissement de l'accès aux produits d'assurance agricole indexés en Afrique »
15. Margo Black – Présidente, W-SAFE – Groupe de travail sur « Le rôle de la réglementation et de la surveillance dans le soutien et l'élargissement de l'accès aux produits d'assurance agricole indexés en Afrique »
16. Chukwuemeka Akwiwu – Directeur exécutif du groupe, Continental Re – Groupe de travail sur « Le rôle de la réglementation et de la surveillance dans le soutien et l'élargissement de l'accès aux produits d'assurance agricole indexés en Afrique »
17. Yvonne Mujuru – Consultante en chef, Serala Risks – Groupe de travail sur « Le rôle de la réglementation et de la surveillance dans le soutien et l'élargissement de l'accès aux produits d'assurance agricole indexés en Afrique »
18. Antoine Bavandi – Global Head of Public Sector, Parametric & Climate Resilience Solutions Practice, Gallagher Re – Développer des solutions d'assurance paramétrique pour améliorer la production agricole en Afrique
19. Sylvia Mwangi – Responsable de projet DRIVE, ZEP-RE – The DRIVE Project : innovation dans la sécurité alimentaire pastorale
20. Jerry Gideon – Vice-président et Souscripteur principal Agriculture, Swiss Re – The DRIVE Project : innovation dans la sécurité alimentaire pastorale

21. Benhabiles Cherif – Directeur général de la Caisse nationale de mutualité agricole – Atelier sur la microassurance
22. Pranav Prashad – Responsable technique, Initiatives de renforcement des capacités de l’OIT sur le changement climatique, les catastrophes et les risques climatiques, l’assurance agricole, la distribution et l’augmentation de l’échelle et de l’efficacité grâce à l’utilisation de la technologie dans l’assurance – Atelier sur la microassurance
23. Stephanie Soedjede – Responsable régionale Afrique, Microinsurance Network – Atelier sur la microassurance
24. Lulama Mafunda – Directrice de l’Autorité prudentielle de la banque centrale d’Afrique du Sud – Atelier sur la microassurance
25. Abdul-Rasheed AKOLADE – Directeur adjoint, souscription et marketing (opérations vie) – Séminaire Vie
26. Nkwenti Mbelli Njah – Responsable de groupe Opérations vie et santé, Continental Re – Groupe de travail de l’OAA sur le projet de table de mortalité
27. Laura Llewellyn-Jones – Directrice, Callund Consulting Limited – Groupe de travail de l’OAA sur le projet de table de mortalité
28. Sahib Singh Khosla – Président, The Actuarial Society of Kenya – Groupe de travail de l’OAA sur le projet de table de mortalité
29. Shafique Bhunoo – Actuaire Senior, QED Actuaries & Consultants, Maurice et Président de la société des actuaires de Maurice – Groupe de travail de l’OAA sur le projet de table de mortalité
30. Dr Ben Kajwang – Président de l’OAA et CEO, College of Insurance, Nairobi – Table ronde du Comité Exécutif de l’OAA et des contrôleurs
31. Lulama Mafunda – Directrice de l’Autorité prudentielle de la banque centrale d’Afrique du Sud – Table ronde du Comité Exécutif de l’OAA et des contrôleurs

Au cours de la 49^e édition de la Conférence de l’OAA, le Séminaire Vie 2023 de l’OAA s’est concentré sur l’inclusion de l’assurance vie comme mécanisme de protection des producteurs agricoles, avec Abdul-Rasheed AKOLADE comme intervenant au nom de l’OAA. Le projet de table de mortalité de l’OAA a été lancé à cette occasion, avec notamment l’intervention de Nkwenti Mbelli Njah, Laura Llewellyn-Jones, Sahib Singh Khosla et Shafique Bhunoo.

L’atelier dédié à la microassurance, une initiative conjointe de l’OAA, de l’OIT et de l’Initiative Accès à l’Assurance, a été un temps fort de la conférence, animé par Benhabiles Cherif, Pranav Prashad, Stephanie Soedjede et Lulama Mafunda, qui ont évoqué divers aspects de la microassurance.



Impressions de la 49ème Conférence et Assemblée Générale de l'OAA

26^E FORUM DE LA RÉASSURANCE AFRICAINE DE L'OAA

Le 26^e Forum de la Réassurance Africaine de l'OAA s'est déroulé du 1^{er} au 5 octobre 2022 dans la capitale togolaise, Lomé. Le thème choisi pour ce sommet était « Croissance durable : le rôle des réassureurs africains dans la croissance économique et le développement ». L'événement a été inauguré par Sani Yaya, le ministre de l'Économie et des Finances du Togo. Parmi les autres membres éminents présents dans l'assistance figuraient Dr Ben Kajwang, président de l'OAA, Jean Baptiste Ntukamazina, Secrétaire Général de l'OAA et Gouem Simon Pierre, Président du comité local d'organisation. Près de 270 personnes ont pris part à cette rencontre.

L'OAA a instauré le Forum de la Réassurance Africaine en 1995, en réponse à la participation mineure des parties prenantes africaines dans les événements mondiaux dédiés à la réassurance, comme le Rendez-vous de Septembre à Monte Carlo, parmi d'autres. Le Forum facilite les échanges bilatéraux, le réseautage, les présentations et discussions sur les défis et solutions du secteur. Il traite de l'absence historique des problématiques du marché africain de l'assurance dans les discussions internationales et encourage la collaboration parmi les protagonistes de l'industrie.

L'événement accueillait 10 intervenants et un modérateur :

1. Ken Aghoghovbia – Directeur général adjoint/Responsable opérationnel, Africa Re – Orateur principal
2. Karim Diarassouba – Directeur Général CICA-RE – Présentation du rôle des réassureurs dans la stimulation de la croissance et du développement de l'industrie
3. Richard Lowe – Président d'ACTIVA Group – Groupe de travail sur le « Panorama des tendances mondiales en réassurance »
4. Thomas Dubecq – Directeur Général, Guy Carpenter – Groupe de travail sur le « Panorama des tendances mondiales en réassurance »
5. Nkejane Mofokeng – Casualty Facultative Underwriter, Munich Re – Groupe de travail sur le « Panorama des tendances mondiales en réassurance »
6. Phocas Nyandwi – Directeur, Central Operations & Special Risks, Africa Re – Groupe de travail sur le « Panorama des tendances mondiales en réassurance »
7. Adama Ndiaye – Directeur Général, Sen Re – Groupe de travail « Réduire l'externalisation des primes : défis et opportunités »
8. Abiba Zakariah – Responsable d'exploitation du groupe, WAICA Re – Groupe de travail « Réduire l'externalisation des primes : défis et opportunités »
9. Martin Mati – Directeur Général, Analyse et Recherche, Kenya Re – Groupe de travail « Réduire l'externalisation des primes : défis et opportunités »
10. Driss Rhafes – CEO, CFPA/Edukateam, Maroc – Modérateur des groupes de travail « Panorama des tendances mondiales en réassurance » et « Réduire l'externalisation des primes : défis et opportunités »
11. Godfrey Chingono – Responsable de secteur, GCR-Ratings – Présentation « Améliorer l'environnement réglementaire en Afrique pour soutenir l'innovation et la croissance »

DÉVELOPPEMENT DE LA RÉPUTATION



L'OAA renforce la perception positive du secteur de l'assurance comme vecteur du progrès économique et sociétal. Objectif clé :

- Bien que l'OAA estime qu'il incombe aux institutions nationales de former les populations aux avantages de l'assurance, elle compte apporter sa contribution à travers la création d'un référentiel en ligne contenant des articles et publications que nos membres pourront utiliser.

À l'occasion de sa 49^e Conférence en Algérie, l'OAA a organisé une table ronde à laquelle participaient des régulateurs et le Comité Exécutif. Les discussions ont abouti à un ensemble de recommandations axées sur deux problématiques clés :

1. RECOMMANDATION AFIN DE LIMITER LA SORTIE DES PRIMES D'ASSURANCE HORS D'AFRIQUE

- Instaurer un cadre réglementaire limitant l'externalisation des primes d'assurance hors d'Afrique et encourageant une rétention volontaire au sein du continent.
- Étendre les restrictions nationales et régionales à une approche continentale, à l'instar de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), reconnaissant ainsi que les défis vont au-delà des frontières individuelles de chaque État africain.
- Développer un tableau de bord pour surveiller les portefeuilles externalisés, dans le cadre d'un effort coordonné pour les conserver en Afrique.
- Présenter un rapport exhaustif sur la question à l'Assemblée Générale en invitant l'OAISA.
- Formuler conjointement des cadres réglementaires modernes et harmonisés pour traiter les questions d'assurance à l'échelle du continent.
- Faciliter la circulation des capitaux à travers les cadres réglementaires afin d'élaborer un plan de mise en œuvre réalisable.

2. RECOMMANDATIONS AFIN DE PROMOUVOIR LA CROISSANCE DE L'ASSURANCE INCLUSIVE

- Instaurer les conditions de création de cadres réglementaires pour l'assurance inclusive sur mesure, en fonction des besoins spécifiques des différents pays africains.
- S'assurer que les mesures réglementaires et la législation facilitent plutôt qu'empêchent le développement d'initiatives d'assurance inclusive.

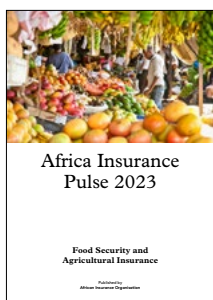
RECHERCHE



L'OAA contribue aux processus décisionnels et œuvre pour la reconnaissance du secteur en faisant preuve de leadership éclairé et en livrant des analyses de marché. Objectifs clés :

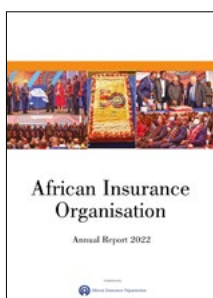
- L'OAA proposera et développera la collecte de données sur les marchés de l'assurance en Afrique.
- L'OAA analysera les données, identifiera les tendances et les traduira en thèmes clés et réflexions éclairées servant le leadership.
- L'OAA s'appuiera sur ces thèmes et ces réflexions éclairées pour fixer l'ordre du jour du plaidoyer.

Depuis 2016, l'OAA a publié 14 rapports de recherche en français et en anglais pour renforcer les marchés africains de l'assurance et de la réassurance. En 2021, nous avons lancé le rapport annuel de l'OAA, une synthèse de nos activités et réalisations, ainsi qu'une évaluation annuelle du marché de l'assurance. Chaque année, il traite d'une thématique clé animant le secteur de l'assurance.



Pouls de l'Assurance en Afrique 2023 consacré au thème « Sécurité alimentaire et Assurance Agricole en Afrique »

Malgré le rôle économique vital de l'agriculture en Afrique, le développement de l'assurance agricole, une protection essentielle contre les risques et les catastrophes naturelles pour les agriculteurs, accuse du retard. Le secteur est confronté à une faible couverture et à une gamme de produits limitée. Le Pouls de l'Assurance en Afrique 2023, élaboré par Faber Consulting sur mandat de l'Organisation des Assurances Africaines, met en exergue des indicateurs de croissance positive en raison d'une hausse de la demande de la part des agriculteurs en solutions de gestion des risques météorologiques, de l'avancée des technologies et d'une meilleure évaluation des risques.



Rapport annuel 2022 de l'Organisation des Assurances Africaines

Cette publication complète recense non seulement les réalisations marquantes de l'OAA ainsi que ses entreprises futures, mais elle joue également le rôle de plateforme pour mettre en avant les récentes évolutions et les structures émergentes en matière de réflexions ESG (environnement, social, gouvernance) au sein du paysage complexe des marchés africains de l'assurance.

FORMATION



L'OAA définit des standards et met en avant les meilleures pratiques en fournissant des connaissances en matière d'assurance. Objectifs clés :

- L'OAA analysera et définira les besoins de formation de ses membres.
- L'OAA sélectionnera les prestataires et cours satisfaisant aux besoins de formation du secteur africain de l'assurance.
- Si nécessaire, l'OAA ne se contentera pas de fixer des standards, mais développera également de nouveaux cours pour former ses membres.

Grâce à une série de webinaires, y compris des sessions de formation en ligne, l'OAA a permis une transmission efficace des connaissances, propice au développement du secteur.

1. L'OAA, en collaboration avec W-SAFE Re, a organisé deux autres sessions dédiées à l'assurance agricole. Elles ont réuni 367 participants anglophones et 194 participants francophones en février 2023. Ces sessions de formation se concentraient sur le rôle clé de l'assurance agricole dans l'amélioration de la sécurité agricole et la consolidation de la résistance des producteurs au changement climatique en Afrique.
2. Le 1er mars 2023, l'OAA et l'Association des courtiers africains d'assurance (ACAA) ont produit conjointement un webinaire sur l'incidence du changement climatique sur le marché de l'assurance. Un événement suivi par 230 personnes et qui a donné lieu à des échanges enrichissants.
3. Le 10 mai 2023 est un jour à marquer d'une pierre blanche. Le Secrétaire de l'OAA, en collaboration avec l'Association of African Women in Insurance (AIWA), a co-animé un webinaire dédié à l'autonomisation des femmes dans le secteur africain de l'assurance. Un temps fort qui a facilité des échanges réfléchis et des initiatives en vue de promouvoir la diversité des genres et l'inclusivité.

Entretien avec Jean Baptiste Ntukamazina, Secrétaire Général, Organisation des Assurances Africaines

La sécurité alimentaire était le thème majeur de la 49^e Assemblée Générale de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA). Pour quelle raison ?

La sécurité alimentaire est une urgence à caractère mondial, mais c'est en Afrique que la problématique se présente avec le plus d'acuité. Comme l'indiquent les conclusions de l'édition 2023 du Pouls de l'Assurance en Afrique, 58 % de la population africaine est exposée à une insécurité alimentaire modérée ou grave, soit un pourcentage plus élevé que toute autre région du monde. Garantir la sécurité alimentaire exige une action concertée des organisations internationales, des gouvernements, de la société civile et du secteur privé afin d'assurer que toute personne ait accès à une alimentation nutritive et abordable. Le secteur de l'assurance peut jouer un rôle majeur ici, en améliorant la productivité et la résistance agricoles.

Comment le secteur de l'assurance peut-il aider les agriculteurs à prospérer face au changement climatique et potentiellement briser le cercle de la pauvreté ?

L'assurance agricole en particulier procure de nombreux avantages pour une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région. C'est un filet de sécurité, évitant aux producteurs de basculer dans la pauvreté en cas de mauvaise récolte ou d'événement climatique. Elle réduit la vulnérabilité des petits exploitants en fournissant des ressources financières en vue d'adopter les nouvelles technologies. De plus, l'assurance agricole améliore la solvabilité des agriculteurs, facilitant l'accès au capital pour l'investissement. En réduisant l'incertitude pour les agriculteurs et les autres investisseurs, il sera possible d'attirer des capitaux supplémentaires vers l'agriculture, avec une meilleure productivité à la clé. Enfin, l'assurance agricole encourage l'adoption de technologies et pratiques innovantes, améliorant la sécurité alimentaire en augmentant les rendements et en réduisant les risques.

Quelles ont été les résolutions et recommandations les plus marquantes ressorties des discussions parmi les membres à propos de la sécurité alimentaire ?

Elles ont abouti à la formulation de diverses résolutions et recommandations en la matière, sur deux aspects clés notamment.

Primo, la menace croissante que fait planer le changement climatique dans un environnement de risque qui gagne en complexité a déjà une incidence sur l'Afrique et son secteur primaire. Pour y répondre, une action urgente et des plans

de résilience à grande échelle sont nécessaires. Les partenariats public-privé ont été salués comme un cadre essentiel à même d'harmoniser les intérêts de l'ensemble des parties prenantes et de favoriser un écosystème durable pour la croissance et la résilience.

Secundo, atteindre ces objectifs passe nécessairement par la mise en œuvre d'analyse de qualité et des prises de décision éclairées. S'appuyer sur les expériences internationales, ainsi que sur les enseignements tirés des modèles réussis de financement des risques ex ante et des partenariats public-privé des récentes décennies sera primordial dans ce processus.

Quel est le potentiel de croissance du secteur africain de l'assurance ?

Il est considérable. Bien que le changement climatique et les événements météorologiques extrêmes constituent des défis mondiaux dont certains voudraient se détourner, ils représentent également des opportunités pour le secteur de développer de nouveaux produits et de gonfler les flux de revenus. Les produits d'assurance classique montrent leurs limites, aussi, le secteur serait inspiré de tirer parti de l'assurance de masse, de la technologie et des solutions produit innovantes pour prendre en charge les risques émergents.

Quels ont été les autres résultats de la 49^e Assemblée Générale ?

De nombreuses résolutions et recommandations ont été formulées, chaque session présentant ses perspectives et suggestions pour une future délibération. Voici un aperçu des tâches qui attendent nos membres à la suite des travaux menés pendant l'assemblée.

Développer la résilience dans un environnement de risque toujours plus complexe. La menace que fait planer le changement climatique dans un environnement de risque qui gagne en complexité a déjà une incidence sur le secteur primaire en Afrique. Une action rapide et des plans de résilience à grande échelle sont nécessaires. Les partenariats public-privé instaurent un cadre essentiel à même d'harmoniser les intérêts de l'ensemble des parties prenantes et de favoriser un écosystème durable pour la résilience et où l'assurance et la réassurance peuvent prospérer. Cela passe nécessairement par la mise en œuvre d'analyse de qualité et des prises de décision éclairées. Il faut tirer parti de l'expérience internationale ainsi que des enseignements des quelque vingt dernières années, de même que du succès des modèles de financement du risque ex ante et des partenariats public-privé.



Favoriser la durabilité, la réduction des risques et la transition vers une économie bas carbone. Les assureurs peuvent aider à réduire le risque en incitant à réaliser des actions et des investissements respectueux de l'environnement. Grâce à l'analyse de tendances et prévisions de risques, ils peuvent tirer parti de leur appréhension unique du risque pour permettre aux particuliers et aux entreprises de prendre des décisions éclairées promouvant la durabilité à long terme. Via l'investissement dans les obligations vertes qui financent des projets soucieux de l'environnement, les assureurs peuvent contribuer à piloter la transition vers une économie bas carbone et promouvoir le développement durable. Le secteur de l'assurance peut également s'ériger en exemple en adoptant des actions vertueuses, comme réduire son empreinte carbone, investir dans les énergies renouvelables et promouvoir les pratiques durables auprès de ses employés et de sa clientèle.

Générer l'innovation : en travaillant plus étroitement avec les autorités réglementaires en matière d'assurance, notamment dans le développement de produits, les assureurs peuvent améliorer et étendre l'espace agricole. La réglementation peut également contribuer à la création d'opportunités pour l'innovation au moyen d'environnements de test ou de pôles d'innovation.

Optimiser les avantages et les capacités de la technologie. La microassurance et l'assurtech – exploitant la technologie mobile, les plateformes numériques, les analyses de données et l'intelligence artificielle – peuvent être mises à profit pour développer des produits d'assurance personnalisés et évaluer précisément le risque. Et ce, tout en développant la résilience face aux bouleversements induits par les phénomènes liés au changement climatique.

Favoriser l'essor des solutions d'assurance paramétrique : ces solutions proposent un accès simple, économique et hautement personnalisable à l'assurance et à la réassurance – notamment dans des cas où l'assurance indemnitaire serait inaccessible financièrement ou trop lente à régler les sinistres. Le secteur de l'assurance devrait travailler main dans la main avec le secteur public, notamment les ministères des Finances et/ou de l'Agriculture, ainsi qu'avec les autorités de réglementation, afin de concevoir un écosystème financier favorable à l'essor de l'assurance agricole paramétrique. Pour ce faire, il est nécessaire d'identifier de fortes convergences d'intérêts entre les partenaires publics et privés afin de s'assurer que la tarification, les subventions, les déclencheurs et l'étendue des couvertures sont durables et répondent aux besoins et exigences de l'ensemble des parties.

Accélérer le développement du marché et améliorer la pénétration de l'assurance. Simplifier la réglementation permettrait de développer des compétences parmi les parties prenantes, de générer des connaissances et faciliter les échanges entre pairs ayant le potentiel d'accélérer le développement du marché.

Renforcer le secteur africain de l'assurance et l'assurance inclusive par le biais de mesures réglementaires. Des efforts doivent être consentis en vue de créer un solide secteur de l'assurance en Afrique qui limite les pertes de primes en mettant en œuvre des cadres réglementaires restreignant l'externalisation des primes. Nous plaignons pour une approche continentale, l'extension des restrictions nationales et régionales à l'échelle de l'Afrique et la promotion de la coopération entre les États africains pour renforcer collectivement ce secteur. De plus, les autorités de réglementation doivent se concentrer sur le développement de cadres d'assurance inclusive et s'assurer que les dispositions réglementaires comme législatives n'entravent pas la croissance de celle-ci dans les différents pays du continent.

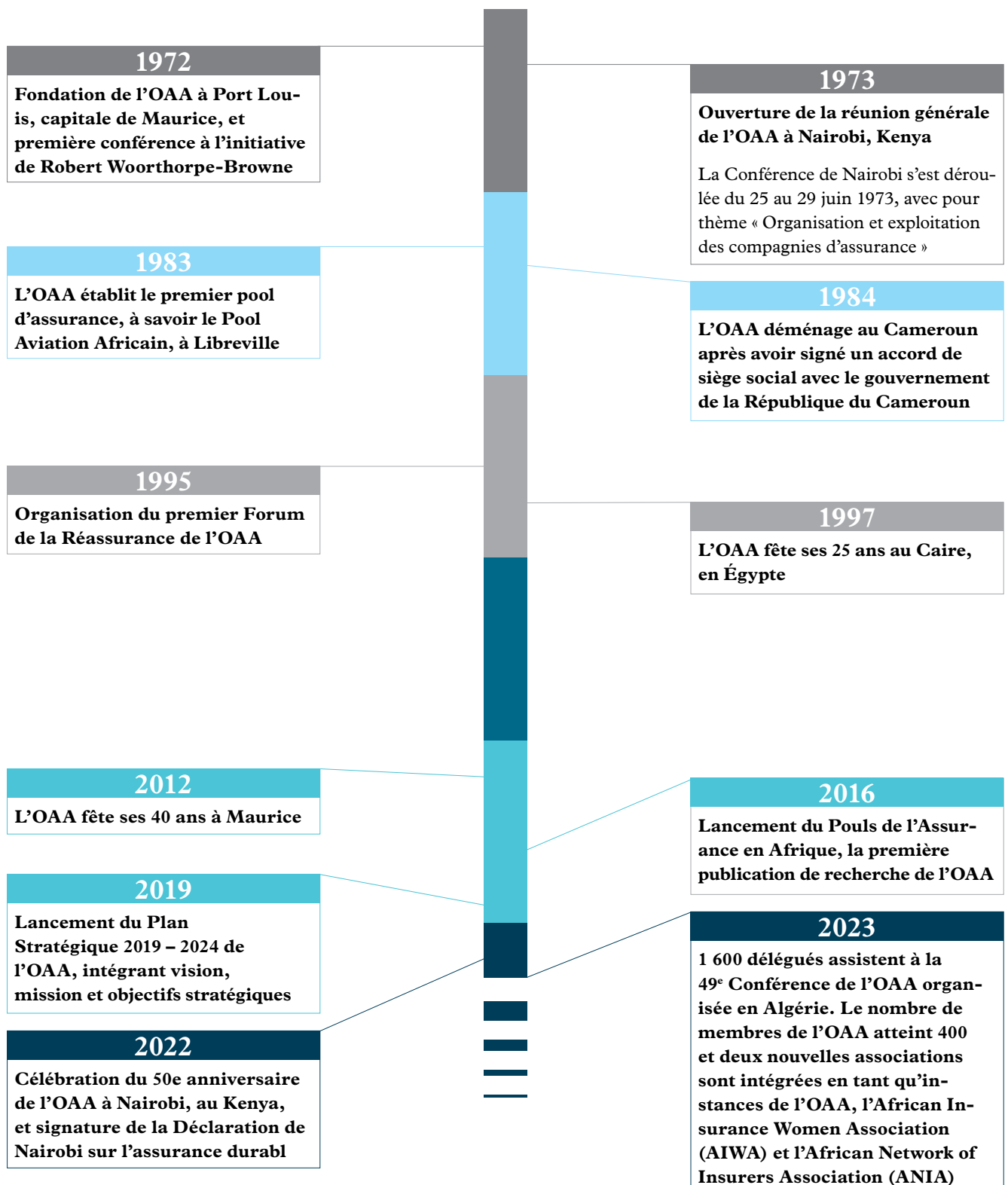
En tant que Secrétaire Général de l'OAA, vous venez d'élaborer un plan stratégique pour les cinq prochaines années. Quelles sont les principales thématiques pour l'OAA ?

L'OAA a effectivement développé un plan stratégique pour les cinq prochaines années, qui sera bientôt présenté au Comité pour adoption. Notre organisation demeurera axée sur le plaidoyer, la formation, le développement de compétences, les événements et le réseautage, autant de domaines ayant pour but d'améliorer la réputation de marché.

Nous nous engageons, en nous concentrant en particulier sur le secteur africain de l'assurance, à contribuer à son développement au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Notre objectif premier est de participer activement au développement de nouveaux cadres réglementaires facilitant l'intégration des services financiers.

De plus, nous croyons fermement à la promotion de la libre circulation des travailleurs dans toute l'Afrique. Pour y parvenir, nous mettrons l'accent sur l'harmonisation des initiatives d'éducation et de formation, afin de réduire l'écart entre la théorie et les compétences professionnelles pratiques. En dotant les jeunes des compétences professionnelles, nous visons à améliorer leur employabilité et leur professionnalisme, contribuant ainsi à la croissance et au progrès en général sur le continent.

Les étapes clés de l'OAA depuis ses débuts en île Maurice





Benhabiles Chérif, Président en fonction de l'OAA, et Dr Ben Kajwang, ancien Président de l'OAA, lors de la 49ème Conférence et Assemblée Générale de l'OAA en Algérie.

Membres de l'OAA – un aperçu

L'OAA est une institution authentiquement africaine avec 400 membres provenant de 47 pays africains et 12 hors Afrique (juin 2023).

AFRIQUE DU NORD

Algérie	12
Égypte	9
Libye	4
Mauritanie	2
Maroc	9
Soudan du Sud	1
Soudan	16
Tunisie	8
Total	61

AFRIQUE DE L'OUEST (ANGLOPHONE)

Cap-Vert	1
Gambie	7
Ghana	39
Liberia	4
Nigeria	69
Sierra Leone	6
Total	126

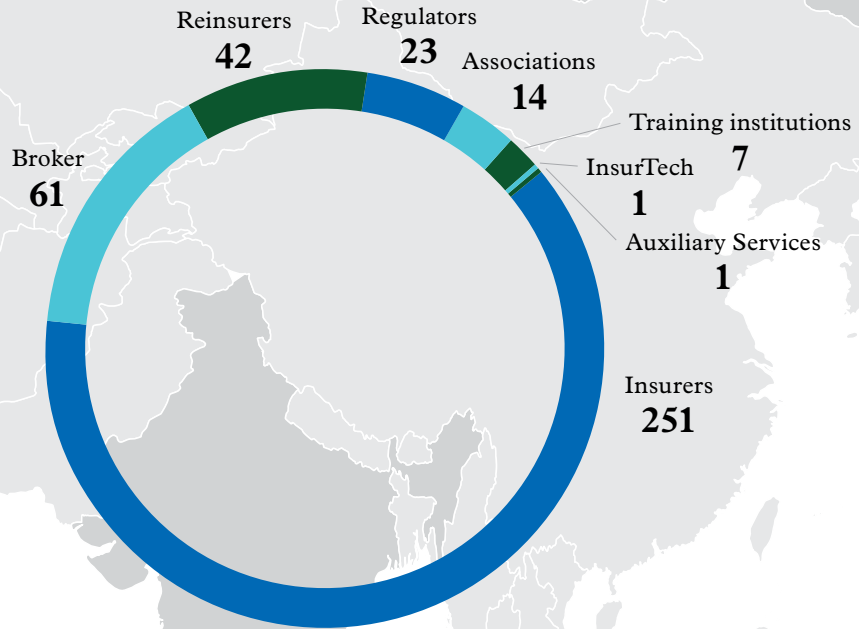
AFRIQUE DE L'OUEST (FRANCOPHONE)

Bénin	3
Burkina Faso	1
Côte d'Ivoire	15
Guinée	1
Mali	1
Sénégal	2
Togo	4
Total	27

AFRIQUE CENTRALE

Cameroun	11
Congo	2
RD Congo	1
Gabon	6
Tchad	1
Total	21

Typologie des membres de l'OAA



AFRIQUE DE L'EST

Burundi	4
Djibouti	1
Érythrée	2
Éthiopie	13
Kenya	21
Madagascar	2
Maurice	9
Rwanda	10
Seychelles	2
Tanzanie	9
Ouganda	8
Total	81

AFRIQUE AUSTRALE

Angola	2
Botswana	4
Lesotho	1
Malawi	5
Mozambique	4
Namibie	4
Afrique du Sud	18
Eswatini	2
Zambie	11
Zimbabwe	13
Total	64

ASSOCIÉS INTERNATIONAUX

Australie	1
Bahreïn	1
Allemagne	1
Inde	3
Irlande	1
Jordanie	1
Oman	1
Portugal	1
Russie	1
Royaume-Uni	9
Total	20

Organisation des Assurances Africaines – Direction et Comité Exécutif

DIRECTION DE L'OAA



Jean Baptiste Ntukamazina
Secrétaire Général



Tala Ndze
Directeur Technique,
Responsable des Opérations



Moki Charles Linonge
Responsable de la Communication
et des Affaires Générales



Marie-Florence Ndok
Assistante Administrative



Nathalie Kanga
Responsable des Finances et de
la Comptabilité



Lisette Din
Responsable des Événements,
des Adhésions et des Achats



Tchamet Olivia
Assistante Comptable



Madeleine Edimo
Assistante Comptable

COMITÉ EXÉCUTIF DE L'OAA DE JUIN 2023 À JUIN 2024



Benhabiles Chérif

Président

Directeur Général Caisse Nationale
de Mutualité Agricole

Algérie



Patty Karuaihe-Martin

Vice-Président

Directrice Générale, Namibia
National Reinsurance Corporation

Namibie



Dr Ben Kajwang

Président sortant

Président-Directeur Général et
Directeur, College of Insurance
Nairobi

Kenya



Dr Corneille Karekezi

Membre

Directeur Général du Groupe
et PDG, African Reinsurance
Corporation

Nigéria



Georges Léopold Kagou

Membre

Directeur Général, Société
Africaine d'Assurances et de
Réassurances

Cameroun



Dr Andrew Crépin Gwodog

Membre

Directeur Général, Société Commer-
ciale Gabonaise de Réassurance

Gabon



Seth Aklasi

Membre

Président-Directeur Général,
Donewell Insurance Company Ltd

Ghana



**Alhaj Kaddunabbi Ibrahim
Lubega**

Membre

Président-Directeur Général, Autorité
de Régulation des Assurances

Ouganda

COMITÉ EXÉCUTIF DE L'OAA DE JUIN 2023 À JUIN 2024 (SUITE)



Bachir Baddou

Membre

Président-Directeur Général,
Compagnie d'Assurance Transport

Maroc



El Haji A.W. Seybatou

Membre

Président du Conseil et PDG,
AVENI-RE

Côte d'Ivoire



Lamia Ben Mahmoud

Membre

Présidente-Directrice Générale,
Tunis Re

Tunisie



Thomas Olorundare Sunday

Membre

Commissaire aux Assurances, Com-
mission Nationale des Assurances

Nigéria



Oumar Gouda

Membre

Directeur Général, Misr Insurance
Company

Égypte



Thusang Mahlangu

Membre

Président-Directeur Général,
Allianz Global Corporate &
Specialty Africa

Afrique du Sud



David Nyabadza

Membre

Président-Directeur Général,
NicozDiamond Insurance

Zimbabwe



Eddie Efekoha

Membre

Directeur Général et PDG, Conso-
lidated Hallmark Insurance Plc.

Nigeria



Pa Alieuh Sillah

Membre

Commissaire aux Assurances,
Central Bank of the Gambia
Gambie



Peter Maina

Membre

Président-Directeur Général, East
Africa Reinsurance Company Limited
Kenya



Raymond H. S. Macauley

Membre

Managing Director, Aureole
Insurance Company
Sierra Leone



Boubacar Bah

Membre

Directeur de la Supervision des
Assurances
République de Guinée



Abdallah Benseidi

Membre

Président-Directeur Général,
Compagnie Centrale de
Réassurance – CCR
Algérie



**Tope Smart (mandat achevé
en juin 2023)**

Membre

Directeur Général et PDG,
NEM Insurance Plc.
Nigéria

Le secteur africain de l'assurance en chiffres

PANORAMA ÉCONOMIQUE

Rebond des économies africaines en 2022, mais de nombreux obstacles ont entravé la croissance

En 2022, les économies africaines ont connu un redressement consolidé après les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19. Toutefois, elles ont fait face à de nouveaux défis dans un contexte mondial incertain, d'après la Banque Africaine de Développement. Des conditions de financement plus strictes, des effets de contagion de l'invasion russe en Ukraine, une croissance mondiale morose et la hausse de l'impact du changement climatique sont autant de facteurs qui ont entravé la dynamique de croissance du continent africain. Malgré ces obstacles, l'Afrique a fait preuve d'une étonnante résistance, avec une croissance du PIB réel estimée à 3,8 % en 2022, supérieure à la moyenne mondiale de 3,4 %. Seuls la Libye et le Soudan du Sud ont connu une croissance négative.¹

La forte inflation causée par la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie a pesé sur la croissance africaine. Dix-huit pays ont connu des taux d'inflation supérieurs à 10 % (cf. chapitre suivant pour des informations détaillées de l'impact de l'inflation sur les économies africaines). Par conséquent, les gouvernements se retrouvent sous pression pour augmenter les dépenses sociales et soutenir les populations fragiles. Le durcissement des conditions financières et l'appréciation du dollar américain ont augmenté le coût du service de la dette, faisant monter la pression.

De plus, la sécurité alimentaire est devenue une problématique majeure, sur fond de hausse fulgurante du prix des matières premières, des tensions géopolitiques et des catastrophes climatiques menaçant la stabilité du continent. L'Égypte par exemple, l'une des plus grandes économies africaines, est le sixième pays le plus touché par l'inflation des denrées alimentaires selon le classement de la Banque mondiale. Le pays des pharaons affiche une inflation nominale de 63 % et une réelle de 30 % pour ces produits.

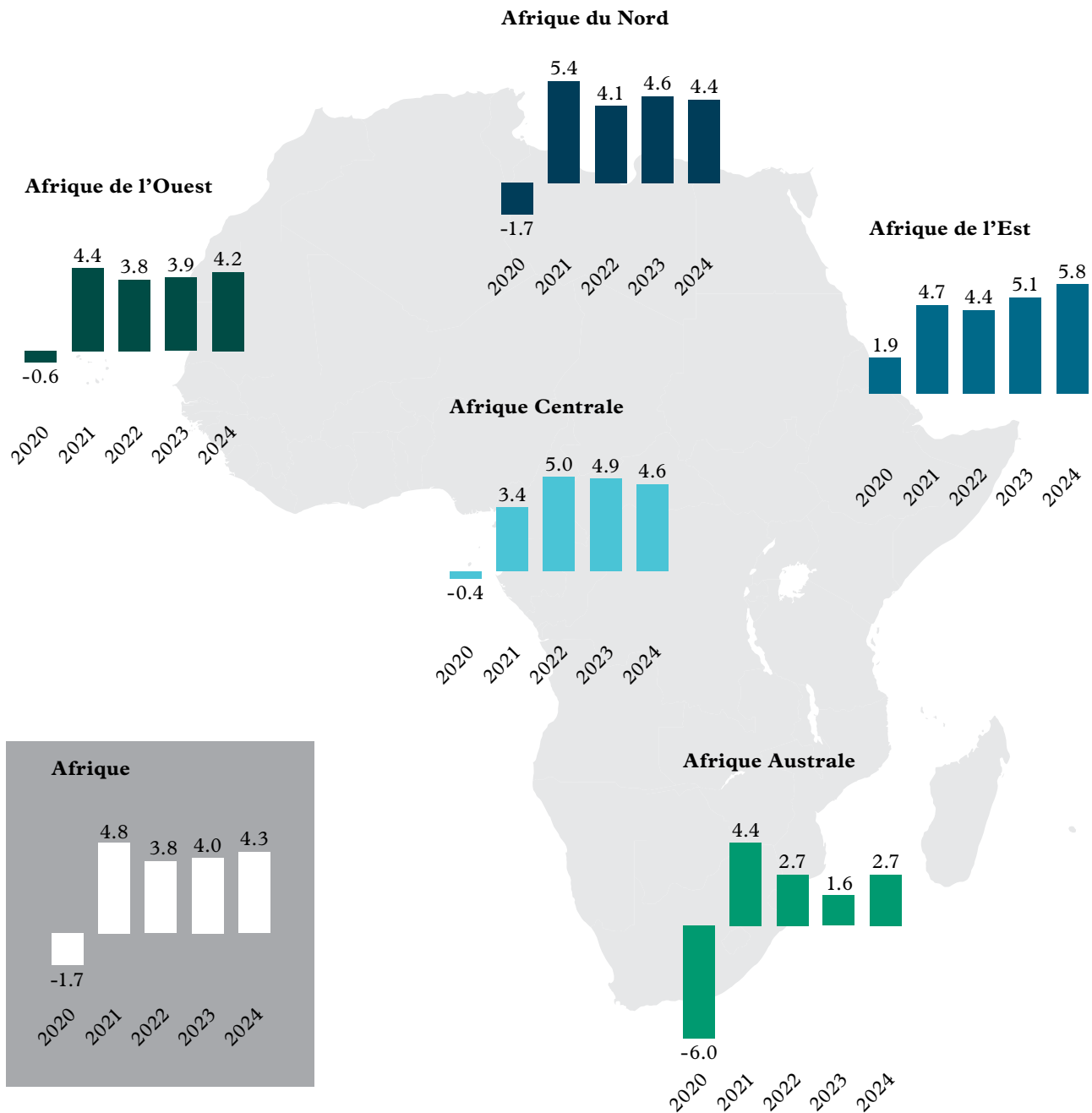
Le changement climatique constitue toujours une menace pour les vies humaines, les moyens de subsistance et l'activité économique. Les inondations dévastatrices en Afrique de l'Ouest entre juin et novembre 2022 ont mis en exergue la vulnérabilité de l'Afrique face à ce bouleversement. Plus de 1,4 million de personnes ont été déplacées et plus 500 000 hectares de terres agricoles sinistrées. Malgré ces difficultés, l'année 2022 a vu un net renforcement de la coopération régionale en matière de commerce et un engagement géopolitique plus large.²

1 Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), Perspectives économiques en Afrique 2023, 24 mai 2023

2 Oxford Business Group, Year in Review 2022: Africa, 19 décembre 2022 (en anglais)

SURFER SUR LA VAGUE ÉCONOMIQUE : L'AFRIQUE CENTRALE AU SOMMET, L'AFRIQUE AUSTRALE SE DÉBAT AVEC LA CROISSANCE DU PIB

Graphique 3 : Performance et perspectives de croissance, ajustées de l'inflation, par région africaine, 2020 à 2024 en %
Statistiques de la Banque Africaine de Développement



En 2022, l'Afrique centrale a connu un remarquable essor économique, comme le démontre la nette croissance du PIB réel de 5,0 %, contre 3,4 % en 2021, d'après les données de la Banque Africaine de Développement (BAD). Ce regain de l'activité économique a été porté par les cours favorables des matières premières, surtout dans une région qui compte des exportateurs nets non seulement de pétrole brut, mais aussi de minéraux et autres produits de base. À noter que ce regain régional de dynamique conjoncturelle s'est principalement appuyé sur la République démocratique du Congo, dont le PIB a atteint un taux de croissance réel de 8,5 % sur la période.³

L'Afrique de l'Est a enregistré une baisse de la croissance du PIB réel, de 4,7 % en 2021 à 4,4 % en 2022, le second taux de croissance le plus élevé du continent. Ce ralentissement est imputable au ralentissement de la croissance mondiale, à la hausse des prix à la consommation, aux mauvaises conditions météorologiques et à l'augmentation de la dette publique. Le secteur des services a joué un rôle clé dans la croissance économique de l'Afrique de l'Est, représentant près de 50 % de la croissance totale en 2022. Les attractions naturelles, l'urbanisation et l'émergence d'une classe moyenne y ont contribué. Bien que les fondamentaux macroéconomiques de la région soient restés relativement stables, les difficultés, à savoir l'inflation et les déficits budgétaires, n'ont pas disparu. Plusieurs pays de la région sont aux prises avec des problèmes dans le secteur extérieur en raison du coût important des importations, de la faible reprise des exportations et d'une augmentation du service de la dette extérieure.⁴

Les pays d'Afrique du Nord ont dû faire face aux défis de la hausse de l'inflation et de la reprise de la croissance, qui ont été amplifiés par des chocs extérieurs, notamment la pandémie de COVID-19 et les répercussions de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La croissance du PIB en termes réels a été modeste, à 4,1 % en 2022, inférieure à 2021 et inégale d'un pays à l'autre. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et les pressions exercées sur les prix des produits de base en constituent l'explication. La hausse de l'inflation a entraîné des politiques monétaires restric-

tives dans la plupart des pays d'Afrique du Nord, tandis que la dette publique et les besoins de financement sont restés élevés, menaçant la sécurité alimentaire et augmentant la pauvreté et le chômage.⁵

En 2022, la croissance du PIB de l'Afrique de l'Ouest a ralenti, passant de 4,4 % en 2021 à 3,8 %, en raison d'une série de causes comme la résurgence de la COVID-19 en Chine, principal partenaire commercial de la région. Autre facteur, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a entraîné des pressions inflationnistes sur les prix nets des denrées alimentaires, des carburants et des engrais dans les pays importateurs. Le durcissement monétaire dans les économies avancées, induisant une aversion mondiale au risque, a mis les taux de change sous pression. Dernier facteur, des difficultés en matière de sécurité. À l'exception d'une poignée de pays, dont le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée, le Mali et le Niger, la croissance du PIB a ralenti dans la région.⁶

La performance économique de l'Afrique australe en 2022 s'est située bien en deçà des moyennes mondiale et africaine, avec une croissance du PIB réel d'à peine 2,7 %. Elle s'explique par une activité au ralenti en Afrique du Sud en raison de l'agitation sociale, de catastrophes naturelles, de manifestations anti-immigration, ainsi que d'une double crise du coût de la vie et de l'électricité. Toutefois, certains pays de la région, comme l'Angola, ont connu une nette reprise économique grâce à des prix du pétrole favorables. L'industrie du diamant signe également de bons résultats, dont ont profité la Namibie et le Botswana, à travers de prix et de parts de marché plus élevés. En outre, l'assouplissement des restrictions de déplacements internationaux a alimenté un rebond du tourisme dans des pays comme le Botswana et Maurice, et a porté leur croissance.⁷

Les perspectives économiques pour l'Afrique dans son ensemble demeurent positives, avec un PIB réel attendu en hausse de 4 % en 2023 avant une consolidation supplémentaire de 4,3 % en 2024. En particulier, dix-huit pays africains devraient connaître des taux de croissance supérieurs à 5 % en 2023, et vingt-deux en 2024.

3 BAD, Perspectives économiques en Afrique centrale 2023, 31 juillet 2023

4 BAD, Perspectives économiques en Afrique de l'Est 2023, 28 juillet 2023

5 BAD, Perspectives économiques en Afrique du Nord 2023, 26 juillet 2023

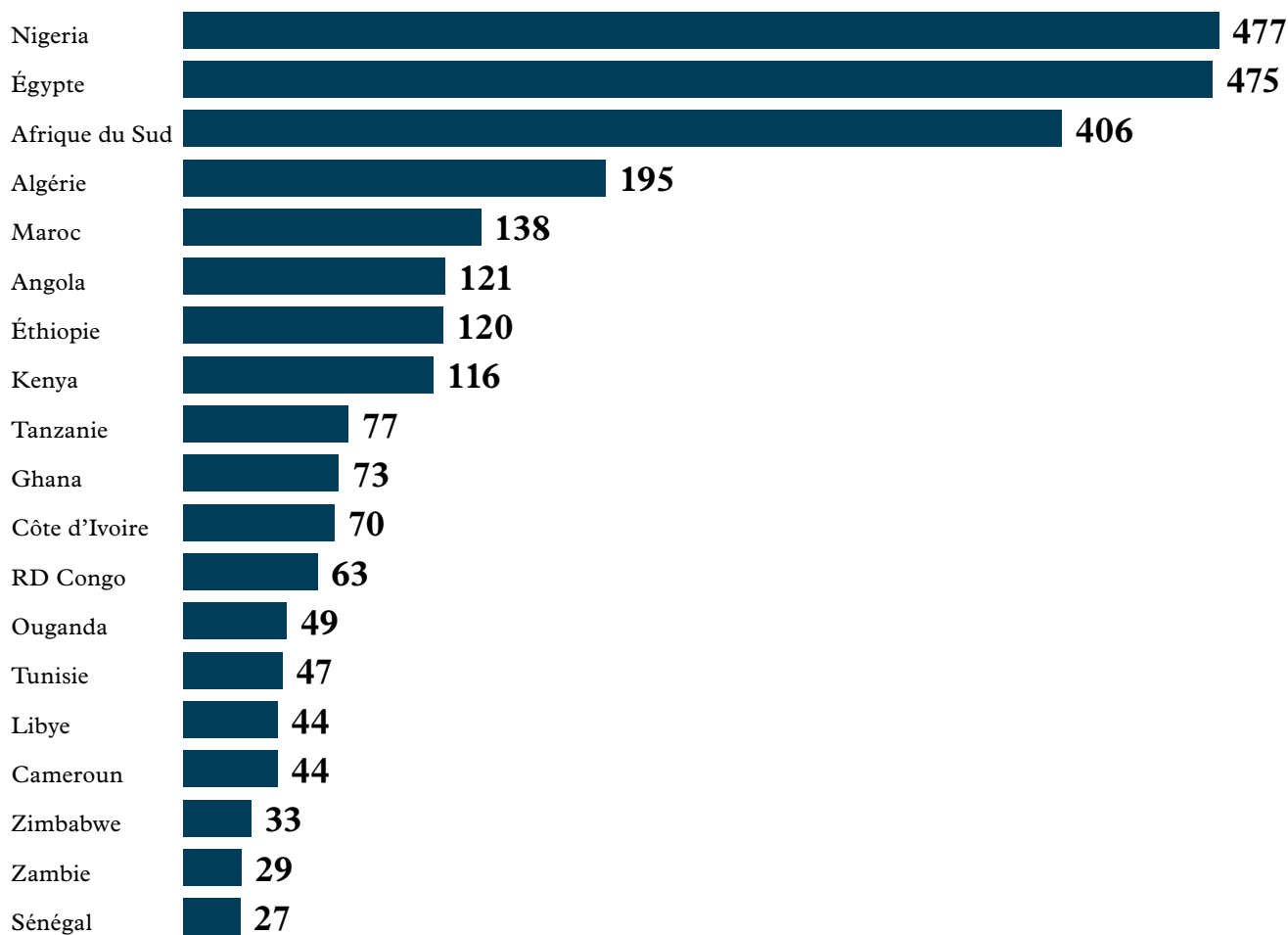
6 BAD, Perspectives économiques en Afrique de l'Ouest 2023, 31 juillet 2023

7 BAD, Perspectives économiques de l'Afrique australe 2023, 24 juillet 2023

Nigeria, Égypte et Afrique du Sud : des puissances économiques majeures dont la dynamique ralentit

Graphique 4 : PIB 2022, prix courants, 19 principales économies africaines, en milliards d'USD

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2023. Estimations débutant après 2020 (République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire), 2022 (Égypte, Nigeria, Afrique du Sud) et 2021 (tous les autres pays).



Si l'on observe les différents pays africains, les trois plus importantes économiques en 2022 ont été le Nigeria, suivi de l'Égypte et de l'Afrique du Sud.⁸

Le Nigeria, plus grande économie du continent et premier producteur de pétrole, a enregistré un PIB de 477 milliards USD en 2022. La croissance de son PIB réel est passée de 3,6 % en 2021 à 3,3 % en 2022 en raison d'une baisse de production pétrolière. Une donnée ayant entraîné une contraction de 5 % dans l'industrie, compensée par une croissance de 7 % dans les services et de 2 % dans l'agriculture. Côté demande, le recul de la croissance du PIB a été le fait d'une contraction de la consommation publique (-2,5 %) et des exportations nettes (-80 %). L'inflation a atteint son plus haut niveau en deux décennies, s'inscrivant à 18,8 %, alimentée par les hausses du prix de l'énergie et des denrées alimentaires, et touchée par les effets de la dépréciation du taux de change.

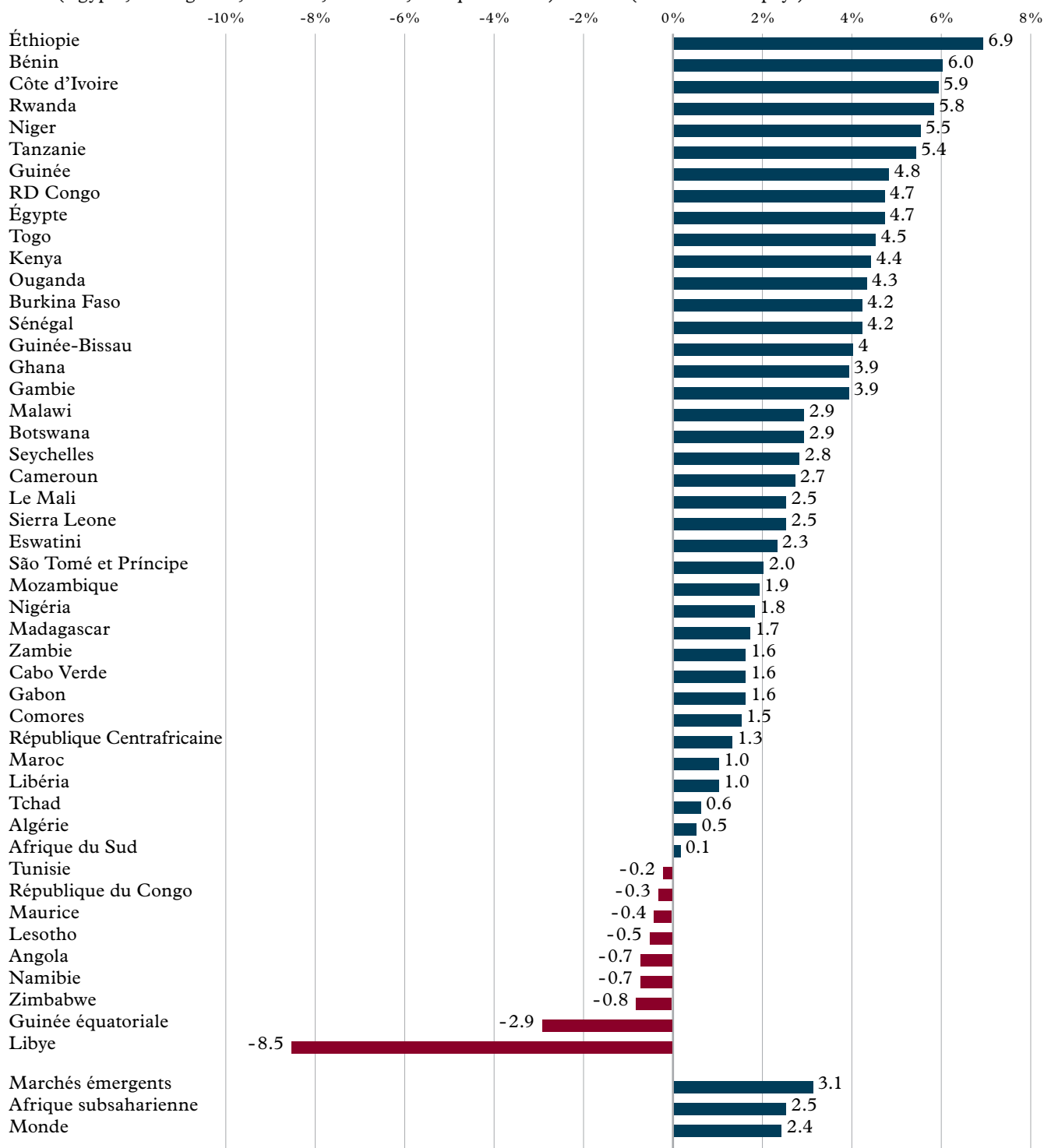
Sur l'exercice 2021/2022, l'économie égyptienne signe une croissance estimée du PIB réel de 6,6 %, portée par des secteurs comme l'extraction de gaz, les télécommunications, l'agriculture et la construction, alors que l'industrie manufacturière était à la traîne. La consommation des ménages et l'investissement côté demande ont été favorables à cette croissance. L'inflation s'est envolée, de 4,5 % en 2020/2021 à 8,5 % en 2021/2022, principalement en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie au niveau mondial, et de la dépréciation de 16 % de la livre égyptienne face au dollar américain en mai 2022.

En Afrique du Sud, le PIB en termes réels a chuté de 4,9 % en 2021 à 2,0 % en 2022, en raison notamment de coupures d'électricité, d'inondations à KwaZulu Natal, de restrictions dans le secteur des transports et du ralentissement économique mondial consécutivement à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. L'inflation est passée de 4,5 % en 2021 à 6,9 % en 2022, attisée par l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des carburants. Autant de facteurs ayant conduit la banque centrale du pays à relever son taux directeur, tandis que le rand sud-africain cédait du terrain au billet vert : de 15,3 rands pour 1 dollar en janvier 2022, il a atteint 17,3 rands pour 1 dollar en décembre 2022.

8 BAD, Perspectives économiques en Afrique 2023, 24 mai 2023

Graphique 5 : Croissance du PIB réel (2018 – 2022, taux de croissance annuel composé)

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2022. Les estimations débutent après 2020 (République démocratique du Congo, Guinée, Côte d'Ivoire, Mali, Sao Tomé-et-Principe, Congo), 2022 (Égypte, Madagascar, Maurice, Namibie, Afrique du Sud) et 2021 (tous les autres pays).



PANORAMA DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE

La croissance des primes d'assurance n'a pas suivi le rythme de l'économie mondiale, entraînant une baisse de la pénétration de l'assurance

En 2022, le secteur mondial de l'assurance a affiché sa résistance en enregistrant une hausse remarquable des primes nominales en glissement annuel. Bien que louable, cette performance doit être replacée dans un contexte de montée rapide de l'inflation. Sur la seule année écoulée, on estime que le taux d'inflation global a doublé, passant de 4,3 % à 8,6 %. Ainsi, en termes réels, la situation est moins reluisante. Malgré la croissance des primes, celle-ci reste en 2022 inférieure à la croissance économique globale, faisant décliner un peu plus la pénétration de l'assurance.⁹

Selon Swiss Re, la croissance réelle totale des primes a été de -1,1 % en 2022. Les primes non-vie ont livré une contribution de seulement 0,5 % en termes réels, en raison de la faiblesse des prix dans les branches d'assurance individuelle et de l'inflation, malgré des hausses de taux dans les branches commerciales. La baisse des activités dans le domaine de la santé a été le principal facteur ayant effacé les gains réalisés. Les primes vie ont reculé de 3,1 % en termes réels, une inflation plus élevée et persistante érodant le revenu disponible des ménages et entamant la demande.¹⁰

Pour l'avenir, les assureurs redoutent notamment que la persistance de l'inflation et le ralentissement économique pèsent sur le marché de l'assurance. Selon les prévisions, le total des primes mondiales pour l'assurance vie et l'assurance non-vie vont connaître des taux de croissance réels inférieurs à la tendance, soit 1,1 % et 1,7 % en 2023 et 2024 respectivement. De manière générale pour 2023, les compagnies d'assurance devraient afficher de solides ratios de solvabilité et des bilans financièrement sains. Elles seront ainsi à même de résister au prolongement de l'instabilité financière.

Swiss Re prévoit une compression des taux de primes dans les branches commerciales comme individuelles, portant la croissance nominale des primes dans le secteur non-vie. Néanmoins, il est possible qu'une hausse des sinistres, due à l'augmentation des coûts salariaux et médicaux, ait une incidence négative sur la rentabilité du secteur.

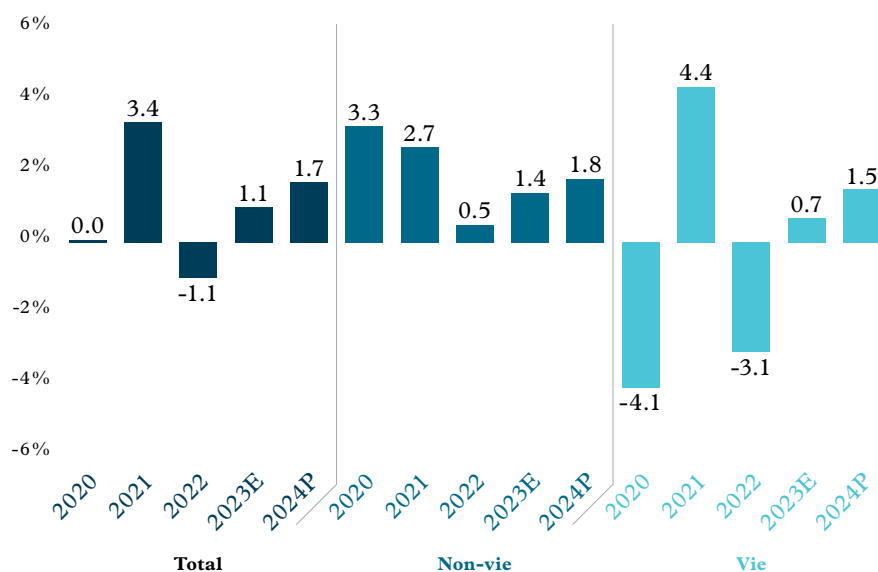
Le secteur de l'assurance vie devrait profiter de la hausse des ventes des régimes de retraites, de rentes et de produits d'épargne. La présence de taux d'intérêt élevés contribuera aux bénéfices du secteur grâce à l'amélioration du rendement des investissements.

9 Allianz, Allianz Global Insurance Report 2023, mai 2023

10 Swiss Re Institute, sigma 3/2023, juillet 2023

Graphique 6 : Croissance réelle des primes d'assurance mondiale, 2020 – 2024, total, non-vie et vie

Source : Swiss Re Institute. E, estimé. P, prévu.



Contraction des primes d'assurance africaines en 2022, du fait notamment d'un net repli du marché sud-africain de l'assurance vie

En 2022, le secteur africain de l'assurance a connu une baisse de 2,6 % des primes émises, un chiffre ajusté de l'inflation. Le volume total des primes s'est établi à 70,2 milliards de dollars américains, contre 73,3 milliards l'année précédente. Ce repli a eu pour conséquence de maintenir la part de l'Afrique dans les primes mondiales d'assurance à 1 %, tandis que les primes d'assurance du continent ont représenté 2,4 % du PIB, soit 50 dollars par personne. À noter que ce recul est intervenu dans un contexte de croissance économique de 3,8 % à l'échelle du continent.

Le principal facteur de cette baisse de volume est le ralentissement du marché sud-africain de l'assurance, le plus grand du continent. Par conséquent, les primes cumulées dans ce secteur ont reculé de près de 4 milliards de dollars américains pour s'établir à 45,8 milliards pour l'année. En d'autres termes, cela constitue

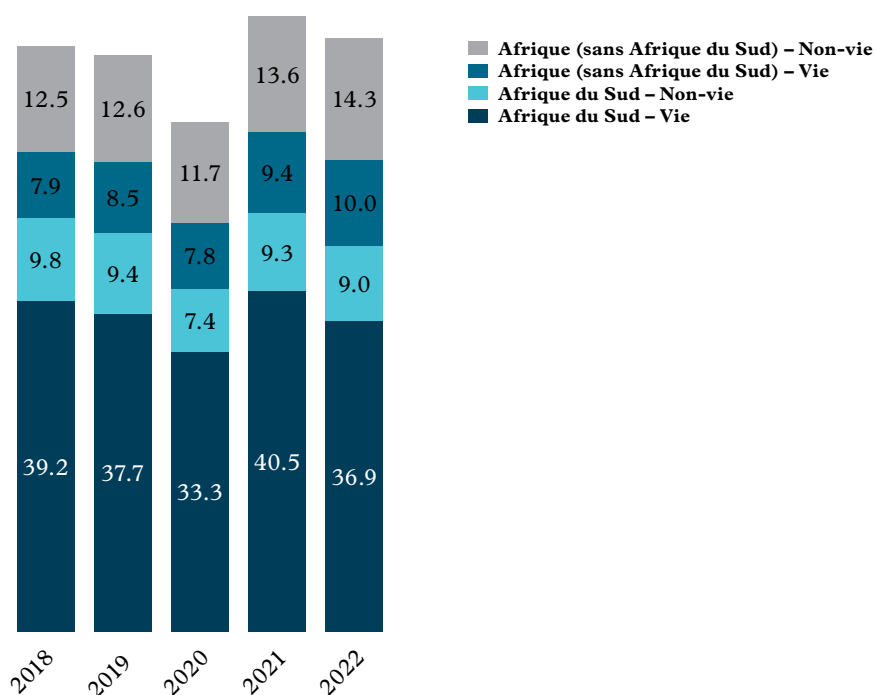
une baisse notable de 7,9 % (ou -4,5 % ajustée de l'inflation) par rapport au résultat de l'an dernier de 49,7 milliards. Le reste des primes d'assurance directe émises en Afrique a crû de 23,5 milliards de dollars américains en 2021 à 24,3 milliards en 2022, soit 3,4 % de hausse.

Le continent dans son ensemble a connu une forte baisse ajustée de l'inflation de 4,2 % des primes d'assurance vie, passant de 50,4 milliards en 2021 à 46,9 milliards en 2022. D'autre part, les primes d'assurance non-vie ont affiché une tendance positive, passant de 22,9 milliards en 2021 à 23,3 milliards en 2022, soit une hausse de 1,7 %.

En 2022, la pénétration globale de l'assurance en Afrique, mesurée par les primes en tant que pourcentage du PIB, est passée à 2,4 %, contre 2,7 % en 2021. La pénétration de l'assurance vie en particulier a baissé de 1,8 % en 2021 à 1,6 % en 2022. À l'inverse, la pénétration du secteur non-vie est restée stable à 0,8 % tout au long de l'année 2022.

Graphique 7 : Primes d'assurance en Afrique, 2018 – 2022, vie vs non-vie, en milliards d'USD

Source : Faber Consulting AG, sur la base des données du Swiss Re Institute, sigma 3/2023.



Collectivement, les six plus grands marchés de l'assurance en Afrique, à savoir l'Afrique du Sud, le Maroc, l'Égypte, le Kenya, le Nigeria et l'Algérie, représentent près de 85 % du volume total des primes d'assurance émise de 59,7 milliards de dollars américains. En 2021, cette part était de 87 %, pour un total de primes émises de 64,4 milliards.

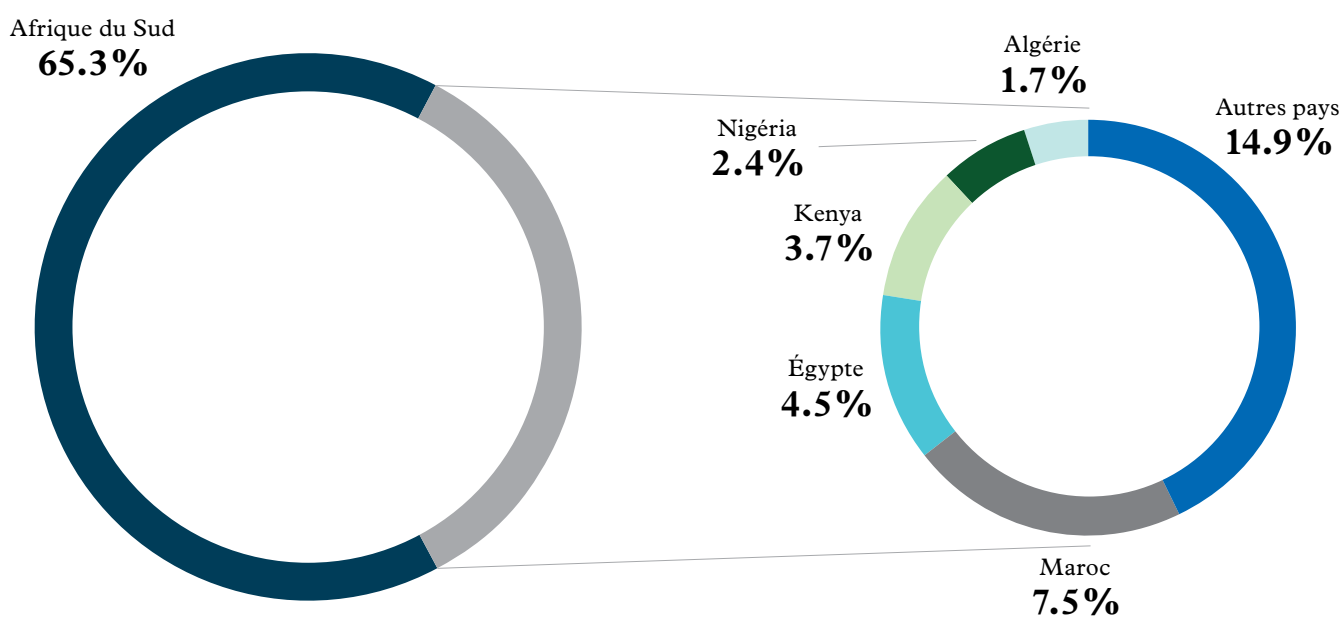
Le volume de primes en Afrique du Sud a baissé de 49,75 milliards en 2021 à 45,83 milliards en 2022, soit un repli de 7,9 % en termes nominaux, et de 4,5 % ajusté de l'inflation.

Le Maroc, second plus grand marché de l'assurance du continent, se classe actuellement au 48^e rang international avec une part mondiale de 0,1 %. Son volume total de primes en 2022 s'est établi à 5,2 milliards de dollars américains, soit légèrement en deçà de l'année précédente (5,5 milliards). En termes nominaux, il s'agit d'une baisse de 5,5 %, mais d'une hausse marginale de 0,1 % en ajustant la valeur de l'inflation.

Troisième du podium des marchés d'assurance en Afrique, l'Égypte a enregistré un volume de primes de 3,18 milliards de dollars américains en 2022, contre 2,92 milliards en 2021. Cela représente une hausse nominale de 8,8 %, et de 5,1 % ajustée de l'inflation.

Graphique 8 : Répartition géographique du total des primes d'assurance en Afrique en 2022

Source : Faber Consulting AG, sur la base des données du Swiss Re Institute, sigma 03/2023.



ASSURANCE VIE

En 2022, les primes mondiales d'assurance vie ont chuté de 3,1 %, à 2 800 milliards de dollars américains, la forte inflation érodant l'épargne des ménages et la croissance nominale des primes. Cette donnée est bien inférieure à la croissance moyenne de 1,4 % sur la période 2012 – 2021 et suit un net rebond de 4,4 % en 2021. Toutefois, d'après Swiss Re, les perspectives sont davantage prometteuses. En effet, la récente hausse des taux d'intérêt a eu une incidence positive sur la rentabilité du secteur, soutenu par la hausse des salaires et des taux sur les marchés développés.

En 2023, les primes mondiales d'assurance vie devraient progresser timidement de 0,7 % en termes réels (4,6 % en termes nominaux) pour atteindre un volume total de 2 900 milliards de dollars américains d'ici la fin de l'année. La prévision de croissance des primes pour cette année est inférieure à la moyenne de 1,4 % sur la période 2012 – 2021, et s'explique par le ralentissement attendu sur les marchés développés. Un taux de croissance plus favorable, de 1,5 %, est attendu en 2024.

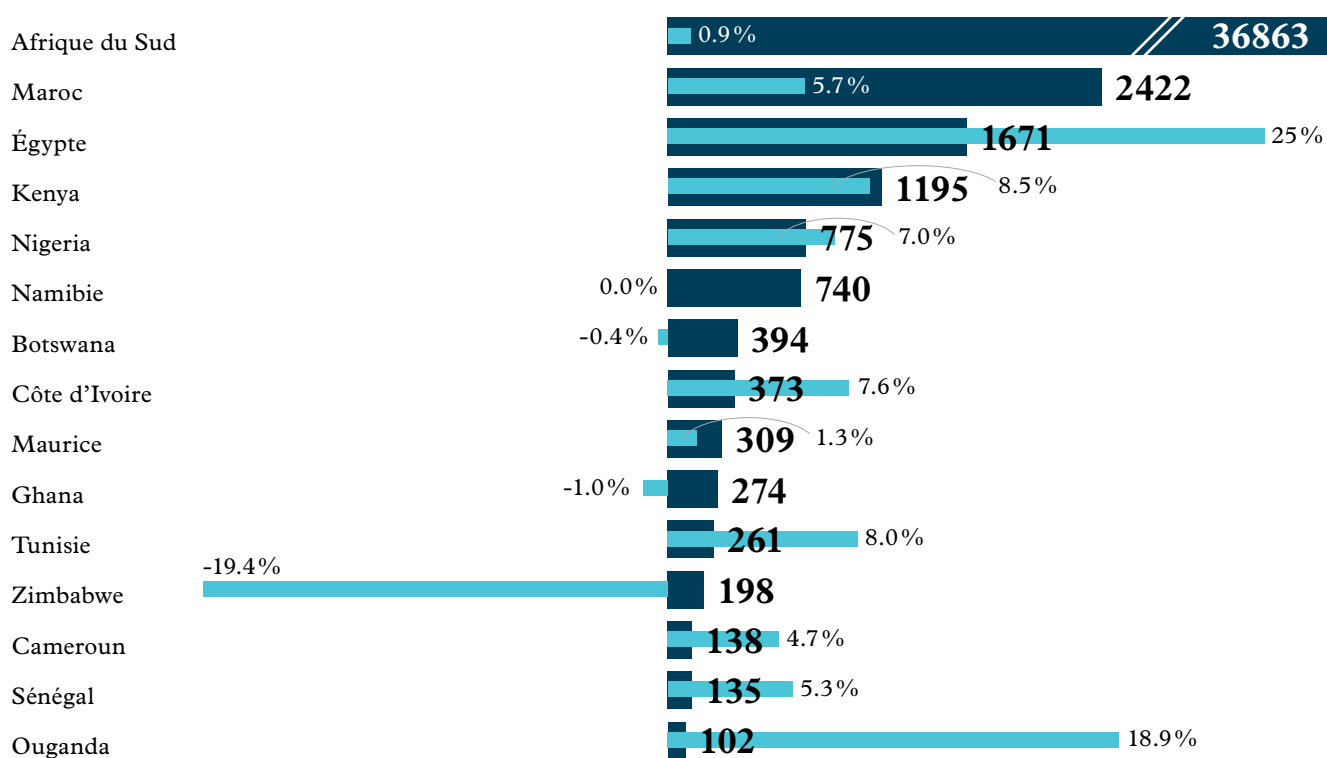
Sur les marchés émergents, les primes d'assurance vie devraient progresser de 4,2 % en 2023, moins que la moyenne historique de 6 %, avant de se renforcer à 4,8 % en 2024. Cette croissance sera soutenue par l'augmentation du revenu nominal global, qui stimulera les activités d'épargne et de protection dans ces régions.

Le volume de primes vie directes émises en Afrique a baissé de 50,4 milliards de dollars américains en 2021 à 46,9 milliards en 2022, soit un repli d'environ 6,9 %. Le principal responsable de cette baisse est l'Afrique du Sud, où les primes ont nettement chuté, passant de 40,5 milliards à 36,9 milliards, soit une baisse nominale de 9 % et de 5,6 % ajustée de l'inflation.

Le Maroc, second plus grand marché d'assurance du continent, a également enregistré une baisse des primes vie, mais dans une moindre mesure. Le volume est passé de 2,5 milliards de dollars américains à 2,4 milliards. Cela représente une baisse de 5,1 % en termes nominaux, et de 0,6 % ajustée de l'inflation. En Égypte, la hausse est de 9,7 % (ou 6 % ajustée de l'inflation) à 1,7 milliard de dollars, de 5,9 % au Kenya (5,8 % ajustée de l'inflation) à 1,2 milliard de dollars et de 19,5 % au Nigeria (4,8 % ajustée de l'inflation) à 775 millions de dollars.

Graphique 9 : Primes vie (en millions d'USD) en 2022 et taux de croissance annuel composé des primes vie 2018 – 2022 (en %), 15 principaux marchés

Source : Faber Consulting AG, sur la base des données du Swiss Re Institute, sigma explorer



■ Primes vie 2022, en USD ■ Croissance des primes vie 2018 – 2022, TCAC

ASSURANCE NON-VIE

En 2022, les primes d'assurance non-vie dans le monde ont connu une timide croissance réelle, de 0,5 %, bien inférieure à la moyenne sur 10 ans de 3,6 %. Cette situation est principalement imputable à la faible tarification dans les branches individuelles et à l'impact de la forte inflation. Toutefois, une éclaircie s'annonce en 2023, avec prévision de croissance des primes de 1,4 %. Ce regain sera essentiellement porté par des hausses de taux, notamment dans les branches individuelles et dans certaines branches commerciales. Malgré cette tendance positive, les primes d'assurance santé devraient céder 0,6 %, en grande partie du fait de la conclusion de politiques d'aide à la santé liées à la pandémie aux États-Unis.

D'après Swiss Re, cette amélioration progressive devrait se poursuivre jusqu'en 2024, où les primes non-vie devraient croître de 1,8 % en termes réels par rapport à l'année précédente. Les taux de croissance dans les marchés émergents comme développés devraient rester inférieurs à la moyenne de la période 2012 – 2021, avec des branches santé qui continueront de sous-performer. Une rentabilité améliorée s'annonce pour la période 2023 – 2024, portée par de meilleures stratégies de tarification, des taux d'intérêt en hausse et une moindre gravité des sinistres, les taux d'inflation redescendant de leurs récents sommets.

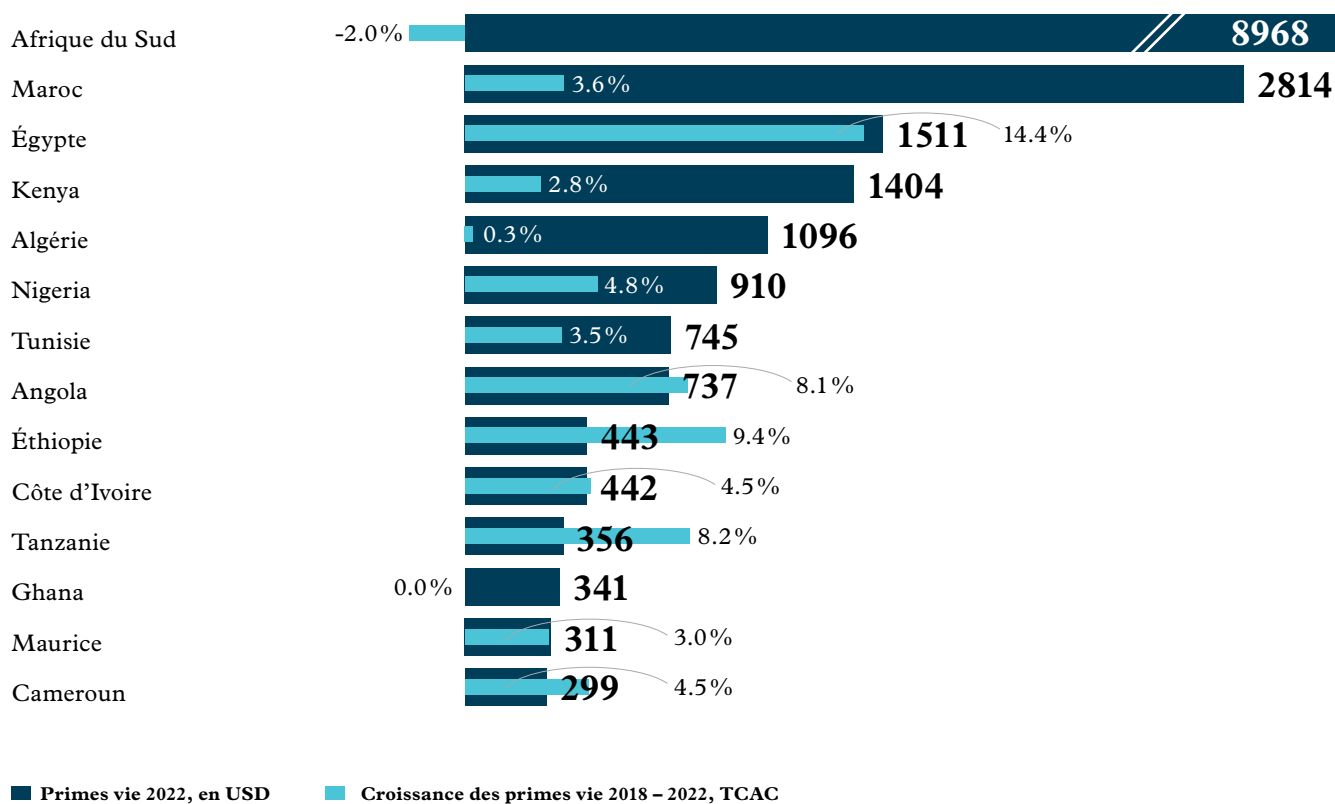
Dans le contexte africain, les primes d'assurance non-vie affichent une croissance de 1,2 % ajustée de l'inflation, atteignant 23,3 milliards de dollars en 2022, contre 23 milliards en 2021, selon les données de Swiss Re.

Les primes d'assurance non-vie en Afrique du Sud ont chuté, passant de 9,3 milliards de dollars américains en 2021 à 9,0 milliards en 2022, soit une baisse nominale de 3,2 %. Toutefois, ajustée de l'inflation, elle devient une légère hausse de 0,4 %. Le Maroc, second plus important marché non-vie en Afrique, a également enregistré une baisse du volume de primes. De 3,0 milliards de dollars américains en 2021, il est passé à 2,8 milliards, soit une baisse de 5,9 % en termes nominaux, et de 0,3 % ajustée de l'inflation. En 2022, l'Égypte a engrangé une hausse du volume des primes de 7,8 % (4,1 % ajustée de l'inflation) pour atteindre 1,5 milliard de dollars américains, contre 1,4 milliard en 2021. Le Kenya suit de très près avec une progression de 4,9 % (4,7 % ajustée de l'inflation) pour atteindre 1,4 milliard de dollars américains, contre 1,3 milliard en 2021.

En comparant l'année 2022 avec le classement 2021 des volumes de primes en Afrique, l'ordre des cinq premiers rangs reste inchangé. Toutefois, il y a eu du mouvement derrière, le Nigeria passant sixième au classement de l'assurance non-vie, doublant ainsi la Tunisie.

Graphique 10 : Primes non-vie (en millions d'USD) en 2022 et taux de croissance annuel composé des primes non-vie 2018 – 2022 (en %)

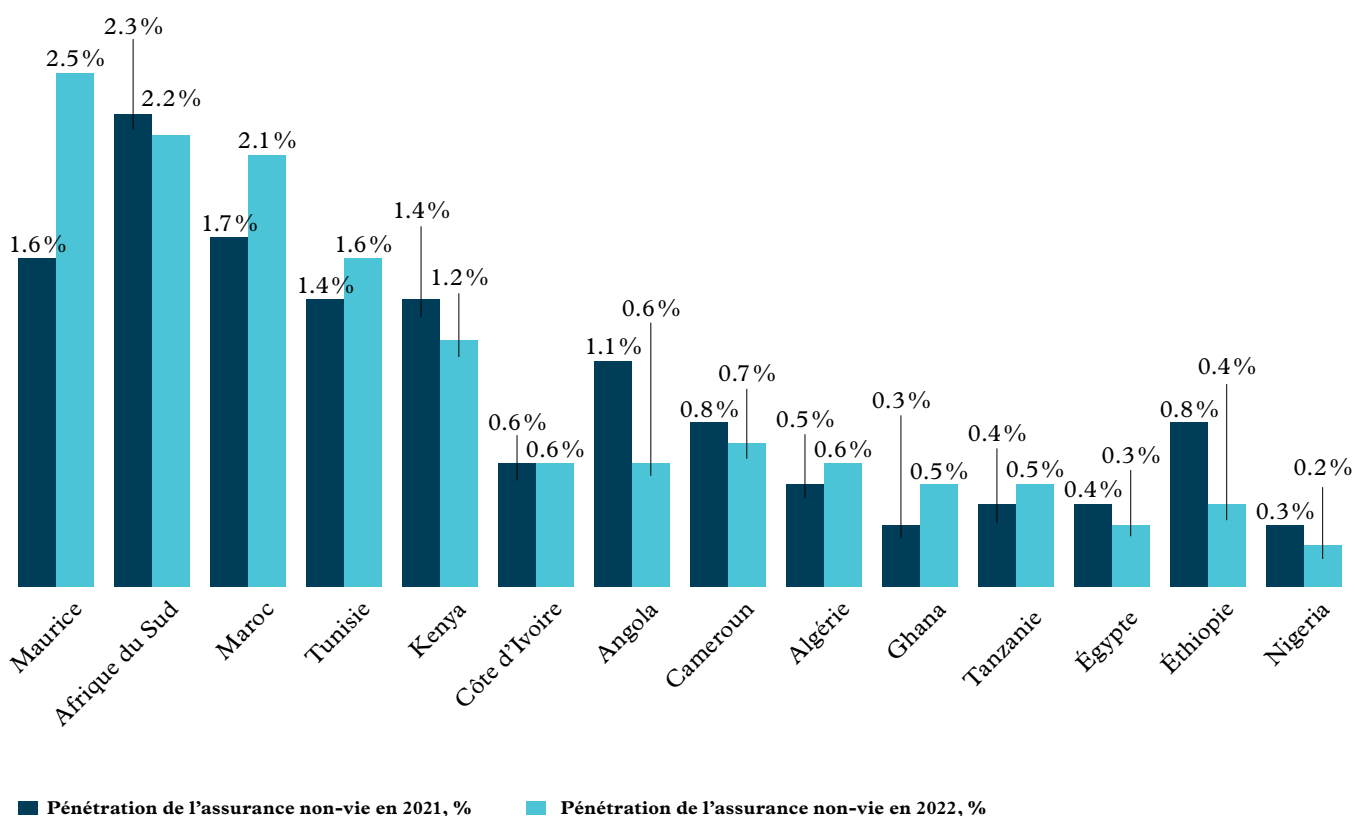
Source : Faber Consulting AG, sur la base des données du Swiss Re Institute, sigma explorer



Au cours des deux dernières décennies, le degré de pénétration de l'assurance non-vie sur les principaux marchés de l'assurance non-vie en Afrique est décevant. Parmi eux, seuls six (Algérie, Ghana, Maroc, Maurice, Tanzanie et Tunisie) sont parvenus à améliorer leur taux de pénétration. La Côte d'Ivoire a maintenu un taux stable. À l'inverse, en Angola, au Cameroun, en Éthiopie, en Égypte, au Kenya, en Libye et dans deux plus grands marchés, Nigeria et Afrique du Sud, le taux de pénétration a en réalité chuté sur cette période de vingt ans.

Graphique 11 : Pénétration de l'assurance non-vie (primes exprimées en pourcentage du PIB), 2022

Source : Swiss Re Institute, sigma explorer



RÉASSURANCE

L'année 2022 a été un nouvel exercice difficile pour la réassurance, en raison de lourdes pertes causées par des catastrophes naturelles et des pertes latentes côté actifs

Les six années de 2017 à 2022 se sont avérées difficiles pour les réassureurs et leurs résultats. Sur cette période, le groupe de réassureurs mondiaux interrogé par Aon¹¹ fait état d'un ratio combiné net moyen de 100,3 % en un rendement moyen des capitaux propres de 5,9 %, soit seulement environ les deux tiers du coût moyen des capitaux, d'après le rapport sur la réassurance d'Aon sur l'exercice complet.¹²

En 2022, le total des primes brutes émises a progressé de 6 % à 343 milliards de dollars américains, mais à taux de change constant, la hausse aurait été bien plus importante. Ce chiffre vient contraster avec celui de 2021, où les primes brutes émises avaient gagné 15 %, s'établissant à 339 milliards de dollars. Les primes brutes émises dans les branches incendies, accidents et risques divers (IARD) ont augmenté de 9 % à 272 milliards de dollars. À titre de comparaison, la hausse en 2021 était de 18 %, pour un volume s'établissant à 265 milliards. Les autres primes ont diminué de 3 % à 72 milliards pour les affaires de réassurance vie et santé émises par Hannover Re, Mapfre, Munich Re, PartnerRe, SCOR et Swiss Re. Les primes nettes générées dans les branches IARD ont augmenté de 11 % pour atteindre un volume de 212 milliards de dollars américains, aboutissant à un résultat de souscription avant impôt de 8,0 milliards et d'un ratio combiné net de 96,2 % stable par rapport à 2021. En revanche, cette valeur est nettement inférieure aux 103,3 % de 2020, principalement en raison de la baisse de l'influence des sinistres liés à la COVID-19.

Les rendements totaux des placements indiqués dans le résultat avant impôt ont chuté de 61 % à 12,3 milliards de dollars, principalement en raison de pertes latentes de 11,1 milliards, soit un rendement des placements de seulement 1,5 %. Par conséquent, le résultat net a diminué de 56 % pour atteindre 9,6 milliards de dollars américains, ce qui correspond à un rendement des capitaux propres de 5,2 %. Sur une période de 12 mois s'achevant le 31 décembre 2022, le total des capitaux propres a diminué de 21 % pour s'établir à 157 milliards de dollars. Toutefois, les pertes de valeur de marché observées sur les obligations sont considérées comme temporaires.

Le 31 décembre 2022, les capitaux de réassurance totaux ont baissé de 16 %, pour atteindre 214 milliards de dollars. La dette en cours était inchangée à 58 milliards de dollars, alors que le total des capitaux propres a cédé 21 % pour s'établir à 157 milliards. Le ratio de dette sur capitaux propres est passé à 26,9 %, contre 22,8 % à la fin 2021.

11 Les dix-neuf sociétés étudiées par Aon sont Arch, AXIS, Beazley, Everest Re, Fairfax, Hannover Re, Hiscox, Lancashire, Mapfre, Markel, Munich Re, PartnerRe, QBE, Qatar Insurance, RenRe, SCOR, Swiss Re, SiriusPoint et W.R. Berkley.

12 Aon, Aon's Reinsurance Aggregate Results for the Year to 31 December 2022, avril 2023 (en anglais)

En 2023, les réassureurs ont initié le processus de reconstitution des capitaux propres entamés, et ces efforts vont se poursuivre. En effet, ils vont les renforcer progressivement par l'augmentation des bénéfices non distribués et la convergence des obligations arrivant à échéance vers leur valeur nominale. En parallèle, l'adéquation des fonds propres demeure solide, comme le démontre la conformité aux cadres réglementaires basés sur les risques et de capitaux propres fixés par les agences de notation. Tandis que les récents apports de capitaux ont été modestes, la probabilité de leur augmentation est envisageable, au fur et à mesure que les confirmations de génération de revenus se concrétisent.

Le marché africain de la réassurance dans le domaine vie a connu une forte croissance en 2021/2022

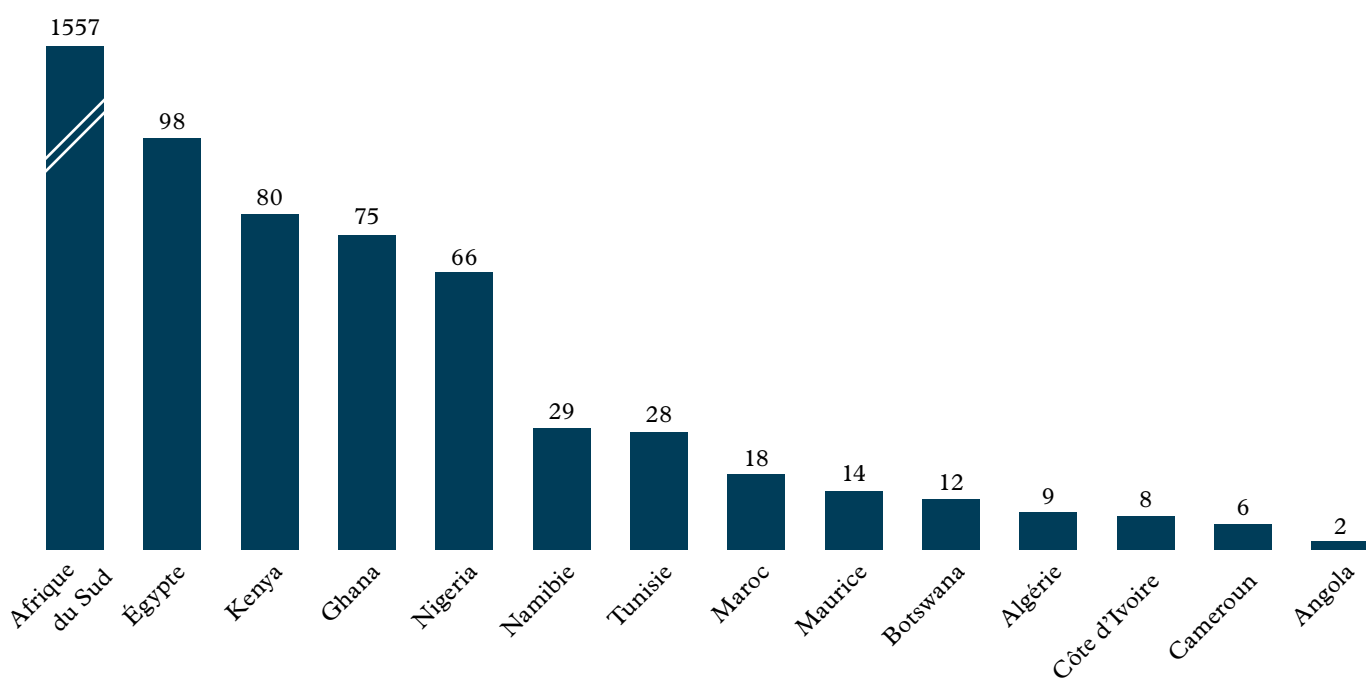
Parmi les 14 marchés principaux, celui de la réassurance dans le domaine vie a affiché une forte croissance, gagnant 193 millions de dollars en glissement annuel, atteignant un total de 2,0 milliards de dollars en 2021/2022, contre 1,8 lors de la période précédente. Cette hausse notable est principalement due à l'augmentation des primes de réassurance dans le domaine vie en Afrique du Sud, qui ont progressé de 120 millions de dollars, passant de 1,4 milliard en 2021 à 1,6 milliard en 2022. Il est intéressant de noter que la nation arc-en-ciel demeure une force majeure du marché, avec une part de 77,8 % du marché total de la réassurance en Afrique.

Conjuguées, les contributions des cinq plus grands marchés – Égypte, Kenya, Ghana, Nigeria et Afrique du Sud – étaient de 93,7 %, soit 1,9 milliard de dollars de part de marché totale.

Contrairement à la période précédente 2020/2021, où la composition et le classement des 14 principaux pays sont restés inchangés, la période 2021/2022 a été plus dynamique. Le Kenya se classe à la troisième position avec une croissance positive de 23 millions de dollars américains, la Namibie est passée au sixième rang avec une hausse notable de 23 millions. Le Nigeria a gagné le cinquième rang, avec 15 millions supplémentaires, et la Tunisie a conquis la septième place grâce à une augmentation de 11 millions de dollars.

Graphique 12 : Taille estimée du marché de la réassurance vie d'une sélection de marchés africains 2021/2022* (en millions d'USD)**

Sources : autorités réglementaires, recherche de l'industrie et calculs de Faber Consulting AG.



* Chiffres de 2022 pour l'Afrique du Sud ; chiffres de 2020 pour le Cameroun et la Côte d'Ivoire ; chiffres de 2019 pour l'Algérie, l'Égypte et le Ghana ; chiffres de 2021 pour tous les autres pays.

** Y compris réassurance santé/médicale dans certains marchés.

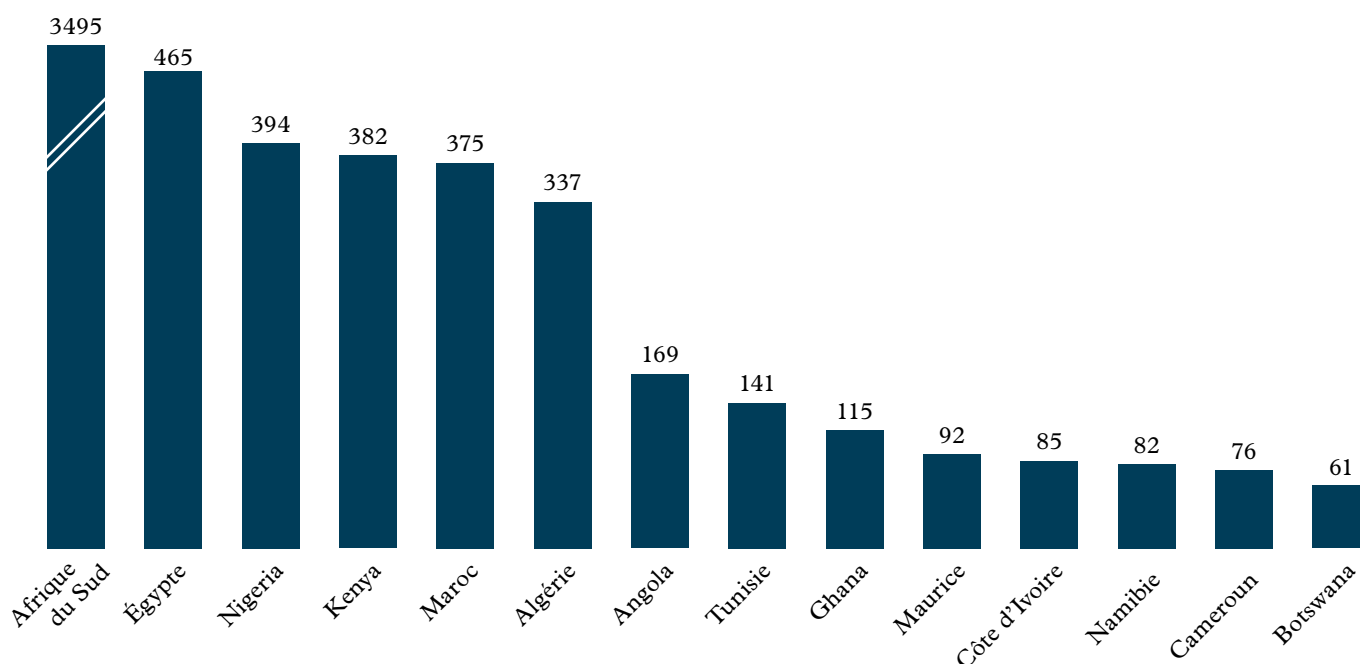
En Afrique, les primes de réassurance non-vie ont poursuivi leur croissance 2022

Sur les 14 principaux marchés, la réassurance non-vie en Afrique a progressé de 172 millions de dollars en glissement annuel, passant de 6,1 milliards en 2021 à 6,3 milliards en 2022. Cette hausse est principalement le fait de l'augmentation des primes de réassurance non-vie au Nigeria (+64 millions de dollars, passant de 330 millions en 2021 à 394 millions en 2022), ainsi qu'en Angola (+53 millions de dollars, passant de 116 millions en 2021 à 169 millions en 2022).

L'Afrique du Sud reste le plus vaste marché, représentant 56 %, soit 3,5 milliards de dollars, de l'ensemble du marché continental de la réassurance non-vie. En 2022, les primes ont été globalement stables. Les six marchés principaux totalisent 87 % du marché, soit 5,5 milliards, et comprennent l'Égypte, le Nigeria, le Kenya, le Maroc, et l'Algérie, en plus du leader sud-africain. Par rapport à 2021, il y a eu davantage de mouvement dans ce groupe. Le Nigeria s'est hissé sur la troisième marche du podium et l'Angola s'est classé septième. Le Kenya conserve sa quatrième place, mais a réduit l'écart par rapport au leader en relevant ses primes.

Graphique 13 : Taille estimée du marché de la réassurance non-vie d'une sélection de marchés africains en 2021/2022* (en millions d'USD)

Sources : autorités réglementaires, recherche de l'industrie et calculs de Faber Consulting AG.



* Chiffres de 2022 pour l'Afrique du Sud ; chiffres de 2020 pour le Cameroun et la Côte d'Ivoire ; chiffres de 2019 pour l'Algérie, l'Égypte et le Ghana ; chiffres de 2021 pour tous les autres pays.

Un marché de la rétrocession stable du fait de la hausse des cessions et des prix en hausse, ainsi que durcissement des conditions dans de nombreux pays

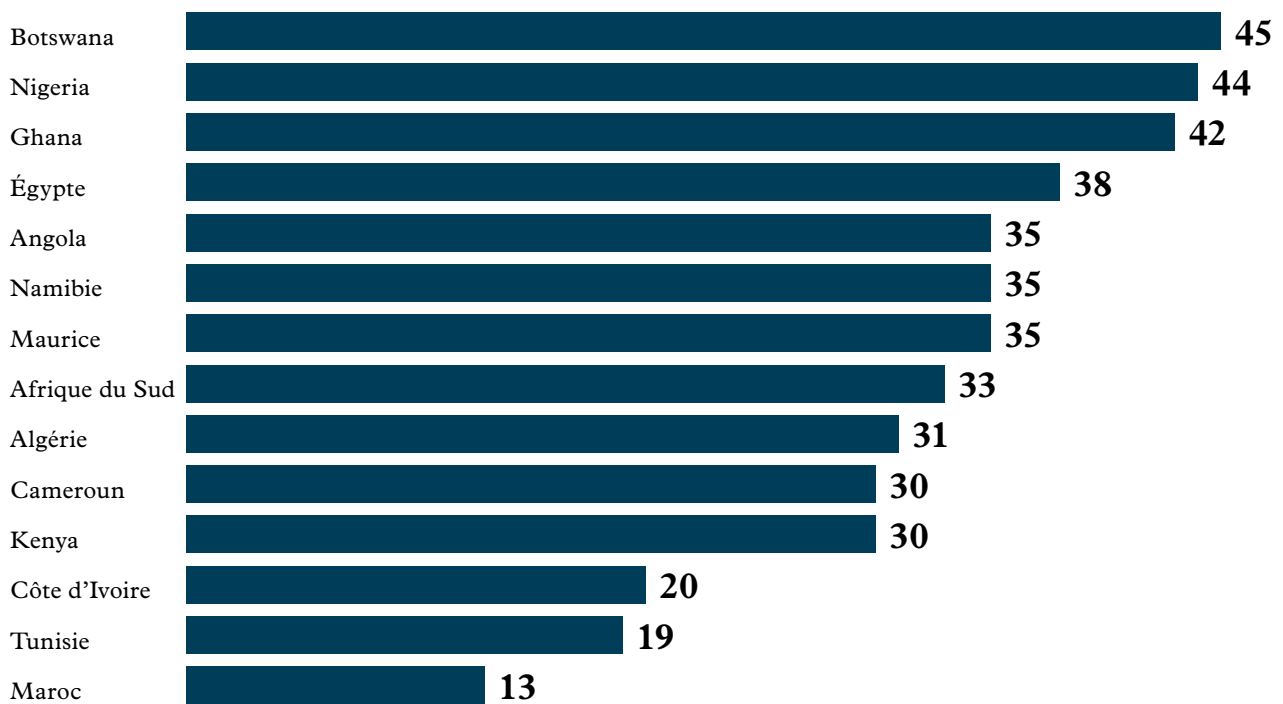
Confrontés à des conditions de rétrocession plus strictes et à des pertes inattendues récemment, les réassureurs mondiaux ont cherché à clarifier leur couverture en introduisant des exclusions de couvertures tous risques ou en s'orientant vers des risques désignés. Parmi ces derniers, ceux de grèves, émeutes et mouvements populaires ont été minutieusement évalués. Plusieurs réassureurs étaient préparés à maintenir la couverture pour une grande variété de risques, à condition que des exclusions fermes soient introduites pour ces dangers spécifiques. D'autre part, certains ont pris le parti d'une approche plus prudente, proposant une couverture uniquement en fonction d'un risque désigné. Dans certains cas, les cédants ont accepté des couvertures plus faibles pour des risques majeurs afin de conclure des affaires et attirer des capacités supplémentaires.¹³

En 2021/2022, les taux de cession dans la réassurance non-vie ont augmenté dans deux pays, à savoir le Botswana (+6 points de pourcentage) et la Namibie (+2 points de pourcentage). Ils ont baissé légèrement dans trois pays : Côte d'Ivoire (-2 points de pourcentage), Nigeria (-1 points de pourcentage) et Tunisie (-1 points de pourcentage). Dans l'ensemble, les pays d'Afrique recensés ici ont connu une stabilité remarquable de leurs taux de cession, avec des variations extrêmement marginales.

13 Howden, The great realignment, 2023

Graphique 14 : Taux de cession estimés dans la réassurance non-vie dans une sélection de marchés africains en 2021/2022* (en %)

Sources : autorités réglementaires, Swiss Re Institute, sigma explorer et calculs de Faber Consulting AG



* Chiffres de 2022 pour l'Afrique du Sud ; chiffres de 2020 pour le Cameroun et la Côte d'Ivoire ; chiffres de 2019 pour l'Algérie, l'Égypte et le Ghana ; chiffres de 2021 pour tous les autres pays

Thème majeur de l'année : l'inflation

L'inflation déchiffrée : comprendre les enjeux en quelques définitions clés

L'inflation désigne une hausse généralisée des prix des biens et services d'une économie au fil du temps, érodant le pouvoir d'achat des ménages comme des entreprises. Dans une économie saine, l'inflation annuelle évolue généralement autour de 2 %, ce que les économistes considèrent comme un signe de stabilité des prix.¹⁴ Il existe deux principaux types d'inflation.

- L'inflation par la demande apparaît lorsque la demande en biens et services est supérieure à la capacité de l'économie à les produire, ce qui fait grimper les prix. La pénurie de semi-conducteurs en est un exemple, car elle a entraîné une hausse du prix des véhicules en raison de la forte demande.
- L'inflation par les coûts se produit lorsque les coûts des intrants augmentent, rendant plus chers les biens et services finaux. Voici un exemple : le prix des produits de base a fortement augmenté pendant la pandémie, et les industries ont relevé leurs prix pour maintenir leur rentabilité.

En outre, la trajectoire de l'inflation peut être influencée par les perceptions des ménages et entreprises quant à l'évolution future des prix, ce qui peut avoir un effet autoréalisateur.

Parmi les autres notions clés en matière d'inflation figure l'inflation globale, qui mesure l'augmentation globale des prix dans l'économie, en tenant compte de différents biens et services, et en intégrant des composantes comme les denrées alimentaires et l'énergie. Ces catégories, notamment les prix de l'énergie comme le pétrole et le gaz, peuvent fortement varier et induire des pics temporaires d'inflation. Toutefois, ces pics peuvent ne pas refléter précisément la tendance à long terme de l'économie en matière d'inflation.

L'inflation sous-jacente, quant à elle, se concentre sur une perspective plus stable de l'évolution des prix. Elle calcule l'inflation en se basant sur l'indice des prix à la consommation, qui exclut les denrées alimentaires et l'énergie. Cet indicateur livre une image plus claire des pressions inflationnistes sous-jacentes, car il supprime les effets des variations à court terme causées par les prix de l'alimentation et de l'énergie.

TENDANCES DE L'INFLATION MONDIALE

Les pressions inflationnistes mondiales liées à l'alimentation et à l'énergie s'atténuent

L'inflation globale était faible à l'aube de la pandémie de COVID-19, et elle est restée contenue dans un premier temps. En revanche, à partir de mi-2020, les prix ont commencé à fortement augmenter, et ont continué jusqu'à la fin 2022. Entre début 2021 et mi-2022, en particulier, le coût de la vie a augmenté davantage qu'au cours des cinq années précédentes combinées.

Le Fonds monétaire international (FMI) impute cette flambée de l'inflation principalement aux denrées alimentaires et aux prix de l'énergie. À elle seule, l'incidence de l'alimentation dépasse le taux d'inflation moyen observé entre 2016 et 2020. Plus spécifiquement, la guerre entre la Russie et l'Ukraine a entraîné une mutation plus profonde de la dynamique des prix de l'énergie et des produits alimentaires dans de nombreux pays, comme l'a souligné l'Unité Contrôle de la gouvernance économique et de l'UEM.¹⁵ Plus particulièrement, le rôle majeur de la Russie comme fournisseur d'énergie et de l'Ukraine comme exportateur de céréales a été entravé, entraînant une forte hausse des cours de l'énergie et des denrées alimentaires. Les craintes de pénuries imminentes, surtout de gaz naturel, ont tiré les prix de l'énergie vers le haut. En parallèle, une double cause préside à la hausse des prix de l'alimentation : primo, la puissance agricole de la Russie et de l'Ukraine, et secundo, le rôle clé de l'énergie dans la production et le transport des denrées. Cette double hausse de l'inflation s'est propagée à travers la structure de prix, touchant la production de différents biens et services et déclenchant une indexation automatique des biens de consommation et des salaires.

En 2023, l'économie mondiale se remet des effets de la pandémie et du cours de la guerre en Ukraine, avec la réouverture de la Chine, la résorption des difficultés des chaînes logistiques et les ruptures d'approvisionnement en énergie et en denrées alimentaires se détendant. La plupart des banques centrales ont resserré leur politique monétaire pour contenir l'inflation. Le FMI prévoit un ralentissement de la croissance mondiale de 3,0 % cette année à 2,8 % en 2024, et l'inflation en baisse de 8,7 % en 2022 à 7,0 % cette année, puis à 4,9 % en 2024. Les marchés émergents ont connu un regain de croissance, à 4,5 % cette année contre 2,8 % en 2022. Les économies avancées, comme celles de la zone euro et le Royaume-Uni, ont connu une croissance plus timide cette année, avant une accélération attendue en 2024.¹⁶

Les difficultés persistent, car l'inflation demeure obstinément élevée. La version sous-jacente en particulier reste forte. Malgré une forte demande sur le marché du travail et une production/inflation plus élevée que prévu, le maintien d'une politique monétaire stricte semble nécessaire. Le retard des augmentations salariales peut être géré si les attentes en matière d'inflation restent stables au fil du temps.

15 Unité Contrôle de la gouvernance économique et de l'UEM, The direct and indirect impacts of the war on inflation, mars 2023 (en anglais)

16 FMI, Perspectives de l'économie mondiale 2023, avril 2023

TENDANCES DE L'INFLATION EN AFRIQUE

L'Afrique subsaharienne aux prises avec la flambée de l'inflation et les difficultés économiques¹⁷

Dans un contexte d'essoufflement de l'activité économique au niveau mondial, la croissance en Afrique subsaharienne devrait tomber à 3,6 % en 2023 avant de revenir à 4,2 % en 2024, d'après les perspectives économiques régionales du FMI pour la région. Cette trajectoire de croissance nuancée varie considérablement selon les pays, des régions comme la Communauté de l'Afrique de l'Est signant de bien meilleures performances. Toutefois, de grandes économies comme l'Afrique du Sud ne contribueront qu'à hauteur de 0,1 % au taux de croissance moyen de l'Afrique subsaharienne en 2023.

Le paysage économique prédominant s'assombrit un peu plus en raison de difficultés urgentes, notamment des niveaux élevés de dette publique et une résurgence de l'inflation qui ravive le souvenir de proportions historiques. La moitié des pays de la région se sont enlisés dans des taux d'inflation très inquiétants, à deux chiffres, exacerbant l'érosion du pouvoir d'achat et affectant de manière disproportionnée les pans les plus fragiles de la société.

Au début de l'année 2023, les tendances d'inflation en Afrique subsaharienne affichaient un tableau contrasté, 50 % des pays connaissant une baisse, et le reste faisant face à une inflation en hausse ou volatile. La prévalence de l'inflation élevée persiste, avec 20 pays sur 45 étant en proie à des taux à deux chiffres. En février 2023, l'inflation médiane approchait 10 %, plus du double du niveau observé fin 2019. L'inflation sous-jacente médiane, excluant les prix de l'énergie et des denrées alimentaires, est restée supérieure à 6 %, témoin d'une incertitude sans signe clair d'une baisse.

D'après les projections, l'inflation demeurera élevée et au-dessus des niveaux pré-covid jusqu'en 2027. Les décideurs politiques doivent exécuter un véritable numéro de funambule entre contenir l'inflation et encourager la reprise en cours. Une donnée est toutefois encourageante : l'essentiel de l'inflation est le fait de facteurs externes, tels que les coûts de l'énergie et des denrées alimentaires, plutôt que de pressions venues de la

demande interne. La récente détente de ces éléments implique un potentiel repli de l'inflation, mais la transition pourrait nécessiter un certain temps pour se matérialiser sur les marchés intérieurs, maintenant des prix supérieurs aux niveaux pré-covid à court terme.

Dynamiques de l'inflation en Afrique du Nord : relever le gant¹⁸

Malgré les difficultés que constituent les prix élevés pour les ménages et les entreprises, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, y compris l'Afrique du Nord, a connu une croissance inattendue de son PIB de 5,3 % en 2022. Derrière cette évolution, une forte demande intérieure dans les pays exportateurs de pétrole (Bahreïn, Libye, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis) et importateurs d'or noir (Jordanie, Mauritanie, Maroc, Tunisie).

Les flux des envois de fonds dans la région mi-2022 étaient soutenus dans de nombreux marchés émergents et pays à revenu intermédiaire comme le Maroc. Par ailleurs, le crédit accordé au secteur privé, y compris aux sociétés non financières et aux ménages, a poursuivi sa croissance en termes réels dans quelques pays. Certaines économies ont même fait état d'une croissance du crédit à deux chiffres, avec près de 10 % en Égypte. Une expansion provenant en partie des initiatives de crédit subventionné déployées au second semestre 2021.

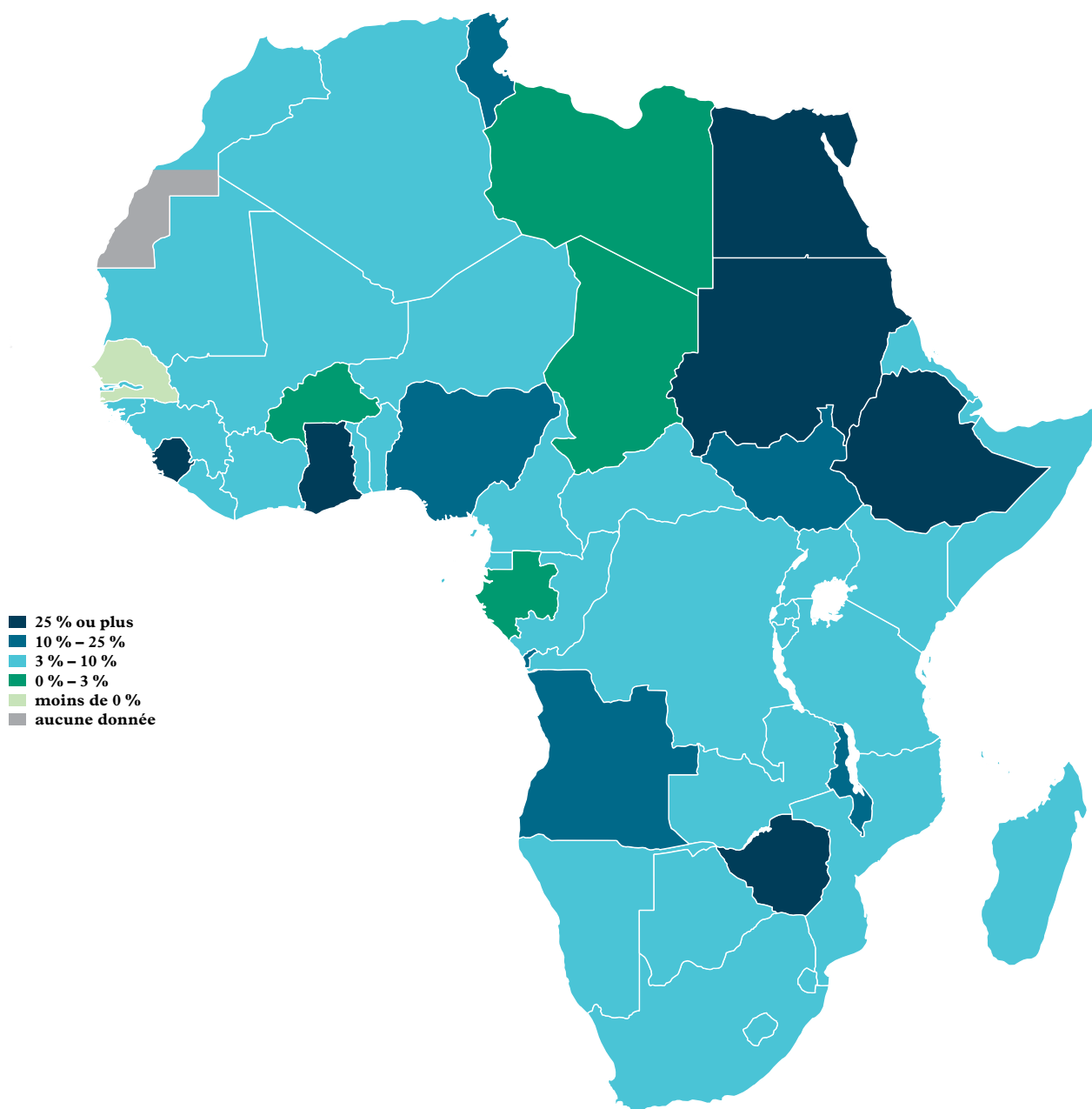
En matière d'inflation, la région a connu une pression haussière constante sur les prix. Vers la fin de l'année 2022, des signes annonciateurs d'un possible passage du pic d'inflation global sont apparus. Toutefois, dans la plupart des pays émergents et à revenu intermédiaire, y compris des nations d'Afrique du Nord comme l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, l'inflation globale a maintenu sa trajectoire haussière. Cette évolution a été imputée aux précédentes dépréciations du taux de change, des prix élevés persistants des produits alimentaires et des pressions générales des prix, notamment dans les services. La hausse de l'inflation sous-jacente, notamment en Égypte et la Tunisie, a été exacerbée par des politiques monétaires souples.

17 FMI, La grande pénurie de financement, avril 2023

18 FMI, Perspectives économiques régionales Moyen-Orient et l'Asie centrale, mai 2023

Graphique 15 : Taux d'inflation, prix à la consommation en fin de période (variation annuelle en pourcentage, 2023) dans les pays africains

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2023.



La décision de l'Inde d'interdire les exportations de riz détériorera la sécurité alimentaire en Afrique¹⁹

Le 20 juillet 2023, le gouvernement indien a décidé d'interdire les exportations de riz blanc non basmati, après que des pluies diluviennes ont ravagé les rizières. Une décision lourde de conséquences pour les pays africains, notamment en Afrique subsaharienne.

L'Inde est le plus grand exportateur mondial de cette denrée, avec près de 40 % des échanges mondiaux en termes de volume. En 2022, elle en a exporté 22 millions de tonnes vers plus de 140 pays. Aussi, cette décision va tirer le prix du riz vers le haut sur les marchés mondiaux, exacerbant une tendance déjà haussière. L'indice FAO des prix de tous les types de riz, une métrique clé, a grimpé de 14 % entre janvier et juin, atteignant des niveaux inédits depuis la crise des prix des produits alimentaires de 2008. Cette évolution est largement le résultat d'inquiétudes quant à l'offre conditionnée par les événements climatiques, qui ont également fait augmenter les prix d'autres produits alimentaires de base. Le riz est une céréale particulièrement sensible à El Niño, le phénomène météorologique qui entraîne des températures plus élevées et une plus grande sécheresse en Asie.

La plupart des pays les plus touchés par l'arrêt des exportations du riz souffrent déjà de la hausse des coûts des denrées alimentaires. Le Bénin par exemple, plus grand importateur de riz en Afrique, a déjà observé une augmentation des prix de 40 % depuis 2020. Tandis que l'Inde a annoncé qu'elle pourrait soutenir la sécurité alimentaire grâce à la brisure de riz, de longues négociations diplomatiques seraient nécessaires pour parvenir à un accord et à une solution.

De plus, la décision pourrait avoir un effet domino sur le marché du riz, comme cela avait été le cas en 2008 quand le Viêt Nam avait interdit les exportations de riz, entraînant dans son sillage des nations comme l'Inde, la Chine et le Cambodge. Une étude de la Banque mondiale a estimé que ces restrictions avaient provoqué une hausse des prix mondiaux du riz de 52 % en 2008. Si d'autres pays emboîtent le pas à l'Inde, nous pourrions observer des niveaux supérieurs à ceux d'il y a 15 ans.

Le changement climatique rend ce genre de décisions encore plus tentantes pour les gouvernements. La demande en riz augmente, dans le sillage de la croissance démographique mondiale et de la consommation par personne en Afrique, portée par l'urbanisation et la croissance économique. En revanche, le changement climatique a pour effet une stagnation des rendements des rizières. Aliment de base pour près de la moitié de la population mondiale, le riz voit son offre menacée, ce qui pourrait conduire à davantage de restrictions à l'exportation.

¹⁹ The Economist, What will be the impact of India's rice-export ban?, 28 juillet 2023 (en anglais)

LES CONSÉQUENCES DE L'INFLATION SUR LE SECTEUR DE L'ASSURANCE

Ralentissement économique et inflation pèsent sur l'assurance mondiale

Les marchés mondiaux de l'assurance connaissent actuellement les effets de l'association du ralentissement économique et de la forte inflation. La demande en assurance baisse généralement pendant les périodes de contraction économique. En outre, les assureurs et réassureurs ont des obligations sous la forme d'engagements envers les titulaires de polices. Dans un contexte de pressions inflationnistes, le coût futur des biens et services, tels que les soins médicaux ou le remplacement de biens est susceptible d'augmenter. Cela peut entraîner des règlements de sinistres plus élevés de la part des assureurs et réassureurs, affectant ainsi la valeur réelle de leur passif d'assurance.

Si les primes collectées ne suivent pas le rythme de l'inflation des sinistres, les assureurs peuvent voir leur passif devenir supérieur à leur actif. Un scénario pouvant entraîner une inadéquation du financement du passif, avec une tension financière comme possible conséquence. Par suite, tandis que l'inflation peut également concerner l'actif du bilan des assureurs, l'impact principal attendu est une hausse des dépenses pour sinistres, en particulier dans l'assurance non-vie par rapport au domaine vie, où les prestations sont par nature intégrées.

Les branches les plus exposées sont les biens et l'automobile. Dans le secteur de la construction, les ruptures de chaînes d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre ont fait grimper les coûts de réparation et de reconstruction. Une évolution qui se traduit déjà dans l'augmentation des demandes de règlements. En parallèle, le secteur automobile fait face à une hausse de la charge des sinistres en raison de pénuries de composants, un facteur ayant maintenu les prix de véhicules neufs comme d'occasion à des niveaux historiquement élevés.

Toutefois, l'incidence ne se limite pas à ces branches : les dommages corporels, la responsabilité civile pour les véhicules à moteur et la responsabilité générale en ressentent également les effets. La hausse continue de l'inflation touche également les indemnités pour dommages corporels. En vue de contrebalancer l'effet défavorable de la hausse de la charge des sinistres sur leur performance financière, les assureurs doivent appréhender les principes sous-jacents de l'inflation dans leurs différents environnements de marché. Par conséquent, ils devraient mettre en œuvre des mesures stratégiques pour rééquilibrer leurs assiettes fiscales et recalibrer leurs approches de gestion des réserves.

Les assurances non-vie paient un lourd tribut à la hausse de l'inflation²⁰

Le contexte d'inflation élevée s'est avéré un défi coûteux pour les assureurs incendies, accidents et risques divers (IARD). Si les pertes liées à l'ouragan Ian fin 2022 ont certainement contribué à la dégradation du ratio de pertes dans cette branche, le principal facteur négatif réside dans la forte hausse de l'inflation économique. D'après Swiss Re, la seule inflation a entraîné une augmentation de 5 % à 7,5 % des règlements de sinistres IARD dans l'ensemble des cinq marchés clés en 2022. Concernant 2023, l'inflation devrait continuer à exercer sa pression, induisant une hausse supplémentaire de 3,5 % à 6,5 %.

Dans l'assurance de biens, qui comprend des activités à court terme très sensibles à l'impact de l'inflation et à l'augmentation des coûts de construction, Swiss Re émet l'hypothèse d'une augmentation de 6 % à 13 % en 2022, puis d'une autre de 3,5 % à 10 % en 2023.

Toutefois, il existe des signes d'une modération progressive de l'évolution des sinistres IARD. Cette tendance est étroitement liée au mouvement des taux d'inflation, qui affichent déjà un léger repli. Ce dernier pourrait soulager les pressions dont a souffert la souscription ces dernières années. Mais ce scénario dépendra des assureurs et du maintien de leur approche disciplinée en matière de tarification et de leur retenue concernant l'assouplissement des conditions contractuelles.

À l'inverse, l'inflation dans plusieurs autres catégories de dépenses liées aux pertes, telles que la main-d'œuvre et les frais médicaux, devrait continuer à augmenter.

Les stratégies de gestion du risque sont essentielles pour limiter l'effet de l'inflation sur la valeur des actifs

L'inflation peut également influencer sur les revenus de placements des assureurs et réassureurs. Généralement, ces derniers investissent les primes collectées afin de générer des revenus et répondre à leurs engagements. Mais en période de forte inflation, ces revenus peuvent ne pas tenir le rythme de la hausse des charges et des coûts des sinistres. La plupart des assureurs et réassureurs africains détiennent une part significative de leurs portefeuilles de placement en liquidité et dans des titres à revenu fixe comme les obligations. La hausse

de l'inflation peut éroder le pouvoir d'achat de la liquidité comme celui des futurs paiements d'intérêts et de capital, induisant un recul de la valeur réelle des investissements dans la liquidité et les titres à revenu fixe. La valeur marchande des placements existants peut alors diminuer, ce qui influe sur le bilan de l'assureur.

Certaines compagnies africaines d'assurance et de réassurance investissent également dans des actifs immobiliers, comme des immeubles commerciaux ou résidentiels, dans le cadre de leurs portefeuilles de placement. L'inflation peut avoir un impact direct sur ceux-ci ; en effet, lorsqu'elle est forte, les prix des biens peuvent augmenter, et avec eux la valeur des placements. Toutefois, l'inflation peut également causer une augmentation des coûts de construction et d'entretien, nuisant à la rentabilité.

Par ailleurs, certains assureurs et réassureurs peuvent détenir des placements en actions dans leurs portefeuilles. L'inflation peut influencer sur la performance de ces derniers, et donc sur leur valeur. Les prévisions d'inflation tendent à influencer la confiance des investisseurs, la volatilité du marché et les bénéfices des entreprises. C'est pourquoi les variations du niveau d'inflation peuvent jouer sur la rentabilité et la valorisation des sociétés, entraînant des fluctuations de cours. In fine, c'est la juste valeur des placements en actions détenus par les assureurs et réassureurs qui est en jeu.

²⁰ Swiss Re Institute, Economic insights, Inflation may be easing, but claims severity pressures in P&C to remain, mars 2023 (en anglais)

Entretien avec AM Best sur les conséquences de l'inflation sur le secteur africain de l'assurance

À mesure que l'environnement inflationniste de 2021 – 2023 se déploie, Tim Prince, Director of Analytics d'AM Best, met en avant des considérations clés pour que le secteur africain de l'assurance/réassurance pour qu'il préserve sa résilience. Dans ce contexte, sous-estimer l'inflation aura certainement un effet sur la rentabilité à court terme. Toutefois, si elle se prolonge, pareille estimation pourrait avoir un impact supplémentaire sur les exigences de fonds propres. Par conséquent, AM Best évalue l'agilité des assureurs et réassureurs dans la détection des signes d'inflation non anticipée dans leur historique de sinistres afin de traduire ces informations en stratégies de tarification. La question est de savoir à quelle vitesse ces données vont permettre de diffuser l'information et d'ajuster toutes les dimensions pertinentes de leur activité.

De quelle manière l'inflation influence-t-elle la capacité des assureurs et réassureurs africains à mener des affaires ?

Ces deux dernières décennies, l'inflation a été une problématique centrale pour ces compagnies. L'inflation n'est pas un phénomène nouveau en Afrique, bien que les tendances aient été dominées par sa composante économique plutôt que sociale. De plus, elle a été plutôt localisée par rapport au contexte d'inflation qui touche désormais simultanément de nombreuses régions du monde.

À quel moment l'inflation devient-elle une difficulté pour votre secteur ?

La difficulté survient lorsque se produit un accès inattendu d'inflation. Si l'inflation suit une trajectoire cohérente et prévisible, même à des niveaux élevés, les compagnies d'assurance et de réassurance peuvent l'intégrer efficacement en tant que facteur dans leurs stratégies de tarification et de constitution de réserves. En revanche, gérer une flambée inattendue est une tâche nettement plus ardue.

Parmi les assureurs et réassureurs africains, y a-t-il une cohérence dans l'approche de la gestion de l'inflation dernièrement ? Avez-vous constaté d'éventuelles différences régionales ?

Si nous avons observé un très fort degré de divergence dans l'approche et la capacité des sociétés d'assurance et réassurance en matière de gestion d'inflation dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique du Nord, cette variation tend plutôt à dépendre des entreprises plutôt que des marchés ou régions.

Comment une compagnie peut-elle gérer efficacement l'inflation ?

Une entreprise préparée et qui gère bien l'inflation est une entreprise qui saisit pleinement les subtilités de l'ensemble des facteurs au sein de ses branches. Elle doit également opérer une distinction claire entre l'inflation des règlements de sinistres et l'inflation générale des prix à la consommation, qui sont deux choses différentes. Il lui faut également être à même de surveiller étroitement la première, et ajuster rapidement sa tarification et ses réserves.

Quelle est la méthode d'AM Best pour mesurer le niveau de préparation des assureurs et réassureurs pour gérer l'impact de l'inflation sur leurs opérations et leur stabilité financière ?

Dans le cadre de l'analyse que fait AM Best d'une compagnie d'assurance, nous interrogeons les dirigeants sur la manière dont ils intègrent l'inflation directement dans leur constitution de réserves et leur tarification, ainsi que les autres réflexions entrant en ligne de compte dans ce cadre. Par exemple, utilisent-ils des indices spécifiques pour surveiller les sinistres ? Et quel est le degré de précision, d'efficacité et de fidélité de ces informations par rapport à l'inflation réelle de leurs règlements de sinistres ? Quelles hypothèses explicites et/ou implicites en matière d'inflation intègrent-ils dans leur tarification et leur constitution et de réserves ? Enfin, un point absolument essentiel : à quelle vitesse sont-ils capables de déceler les signes d'une inflation inattendue dans leurs pertes et de la traduire dans leur tarification. En d'autres termes, à quelle vitesse circule l'information sur l'inflation entre les différents services de l'entreprise ?

Selon les analyses d'AM Best, quel risque constitue l'inflation pour la rentabilité et la solvabilité des sociétés d'assurance et de réassurance ?

Sous-estimer l'inflation aura un impact direct sur la rentabilité. S'appuyer sur les hypothèses d'inflation correctes est donc la clé de voûte pour fixer le prix. Selon la branche, l'impact d'une sous-estimation sera visible très rapidement ou ne pourra se matérialiser qu'au fil de nombreuses années – et cela dépendra également de l'ampleur de la sous-estimation. La rentabilité a un impact direct sur capital disponible de la société et prend la forme de bénéfices non distribués. Détenir du capital permet à une entreprise de résister efficacement aux risques. Dans un contexte inflationniste, il est attendu des entreprises qu'elles croissent, en raison à la fois des primes et des risques

sous-jacents, ce qui entraîne des exigences de fonds propres plus élevées.

Sous-estimer l'inflation a des effets négatifs sur la rentabilité et pourrait conduire à deux scénarii extrêmes. Soit l'entreprise ne parvient pas à générer suffisamment de capital pour soutenir la nouvelle croissance de ses affaires, soit son capital se réduit au fur et à mesure en raison des pertes subies. Quel que soit le cas de figure, la capitalisation de l'entreprise ajustée du risque se dégrade au fil du temps. Pour répondre à ce déclin, la société devra prendre des mesures afin d'améliorer sa position financière en réduisant son ratio combiné et en se redressant sur une période allant de plusieurs mois à plusieurs années.

Dans l'évaluation de solvabilité réalisée par AM Best, notre modèle de capital tient compte des risques de souscription qui peuvent être influencés par une sous-estimation de l'inflation, bien que cet effet se déploie généralement sur une longue période. Parmi ces risques figurent des classiques, comme l'erreur de tarification ou la détention de réserves inadéquates. Si une compagnie d'assurance présente un long historique d'erreurs de tarification ou de constitution insuffisante de réserves, nous nous attendrions à des exigences de fonds propres plus importants. En bref, sous-estimer l'inflation aura certainement un effet sur la rentabilité à court terme. Toutefois, si pareille estimation se prolonge, elle pourrait avoir un impact supplémentaire sur les exigences de fonds propres.

Dans un contexte d'inflation moyenne à élevée, comment les assureurs et réassureurs africains adaptent-ils leurs stratégies de placement ?

En Afrique, les assureurs et réassureurs vont au-devant des difficultés que cause l'inflation élevée en investissant de manière stratégique dans des classes d'actifs considérées comme des « couvertures contre l'inflation ». Ils optent en particulier fréquemment pour l'immobilier et les actions pour préserver la valeur de leur portefeuille de l'impact de l'inflation. Cette approche de l'investissement a pour but de protéger les positions financières et d'assurer la rentabilité dans un environnement économique dynamique.

De quelle manière AM Best évalue-t-elle la résilience de la gestion de portefeuille d'investissement face aux pressions inflationnistes ?

Avant toute chose, les investissements servent un double objectif : celui de couvrir les règlements de sinistres et de soutenir les projets à prise de risque plus importante de la



société d'assurance/réassurance. Grâce aux placements, ces entreprises peuvent générer un revenu supplémentaire, mais les liquidités doivent être disponibles quand elles sont nécessaires. C'est pourquoi elles doivent gérer efficacement le rapprochement entre leur actif et leur passif. Cela joue un rôle clé dans la gestion des aspects de liquidité et de solvabilité des opérations financières de l'entreprise. Nous plaçons le risque au sein du portefeuille d'investissement en perspective avec le capital disponible dans l'entreprise au sens large, par exemple, en évaluant s'il y a suffisamment de fonds propres pour admettre des investissements à risque accru.

Par ailleurs, nous comparons la liquidité du portefeuille de placements aux besoins quotidiens de l'entreprise en la matière, ainsi que la capacité de cette dernière à supporter la tension financière, à la suite d'une catastrophe naturelle par exemple. En présence de ce genre de tension, nous passons au crible les exigences de capitaux à l'aide de notre modèle dédié tout en conduisant une analyse approfondie de la liquidité. Celle-ci implique notamment de passer au peigne fin les exigences en la matière et de déterminer si l'entreprise est en mesure de liquider ces actifs lors de situations de tension afin de procéder efficacement au règlement des sinistres.

